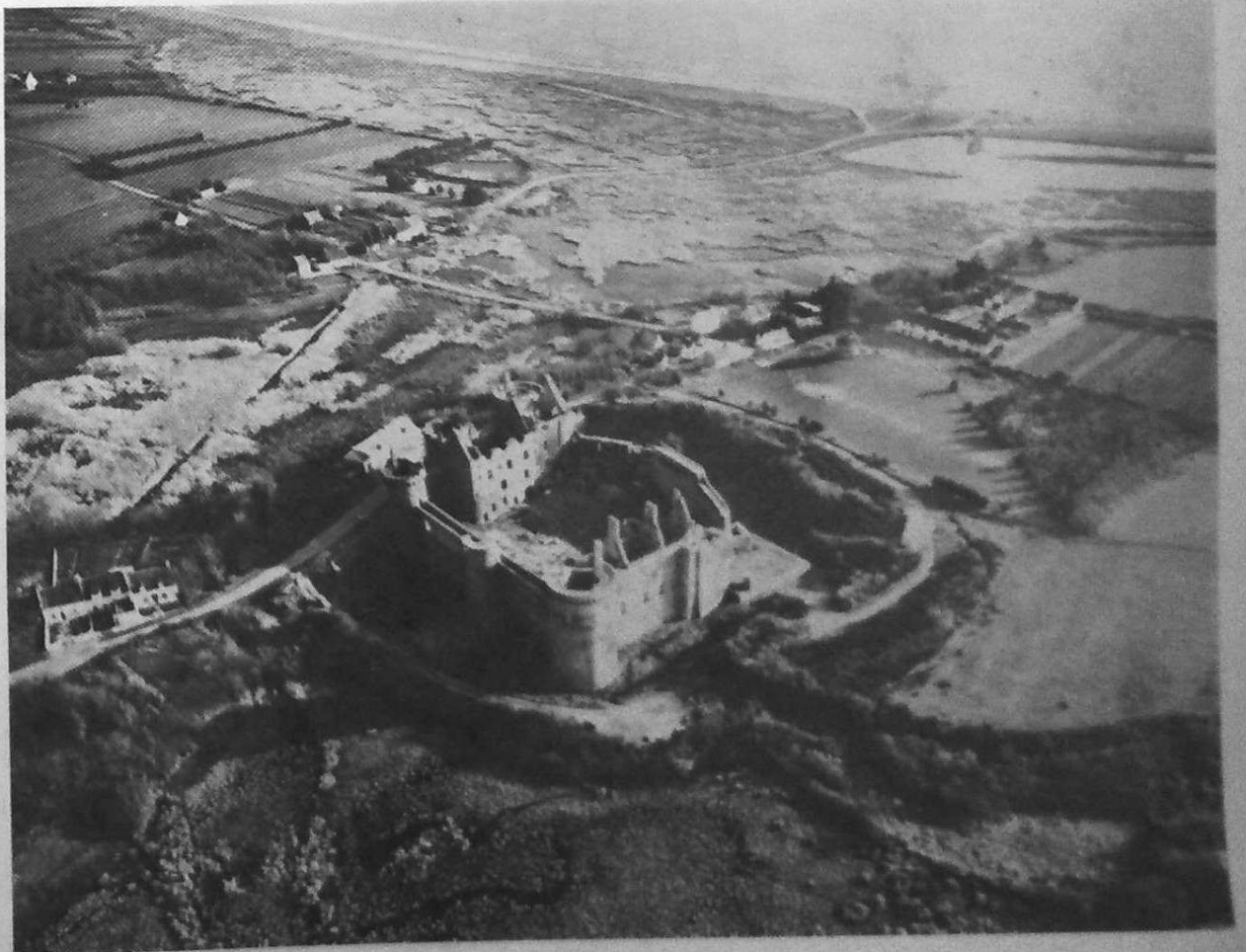


PENN AR BED

La Presqu'île
de Rhuys



PENN AR BED

Revue régionale de Géographie, Sciences Naturelles, Protection de la Nature

NOUVELLE SERIE

VOLUME 10

N° 85

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

23^e ANNEE

FASCICULE 2

JUIN 1976

SOMMAIRE

G. NICOL, B. SAVARY, A. GUILLO & G. TOUREAUX : <i>DECOUVERTE ET DEFENSE DE LA PRESQU'ILE DE RHUYS</i>	313
I. LE CORNEC : <i>LA PRESQU'ILE DE RHUYS, PRE ET PROTO-HISTORIQUE</i>	321
P. ANDRE : <i>RHUYS : LA MORT D'UNE FORET</i>	332
A. GUILLO : <i>L'EMPREINTE MEDIEVALE DE LA PRESQU'ILE</i>	337
I.-Y. DESDOIGTS : <i>LE MILIEU PHYSIQUE DE LA PRESQU'ILE DE RHUYS</i>	346
A. LE ROUX : <i>LA PECHE DANS LA PRESQU'ILE DE RHUYS</i>	351
C. BASTILLE, G. GUILLEVIC & R. MAHEO : <i>L'OSTREICULTURE EN PRESQU'ILE DE RHUYS</i>	361
R. MAHEO : <i>LA PRESQU'ILE DE RHUYS : UN SITE ORNITHOLOGIQUE EXCEPTIONNEL</i>	371
F. HAMON : <i>L'HABITAT TRADITIONNEL DANS LA PRESQU'ILE DE RHUYS</i>	380
CONCLUSION	391

ANNEE 1976

Cotisation-abonnement ordinaire	35 F
Cotisation-abonnement de soutien	40 F
Abonnement pour Bibliothèques et Collectivités	40 F
(Prix réduit pour Scolaires, Etudiants et cas spéciaux : 30 F)	

A verser à notre compte chèque postal :

S.E.P.N.B. - Penn ar Bed, Faculté des Sciences, Brest - C.C.P. Rennes 1361-60

NOTA. — Les abonnements partent du 1^{er} janvier de l'année en cours. Les abonnés n'ayant pas renouvelé leur cotisation au 31 mars sont considérés comme démissionnaires.

Rédaction-Administration de « Penn ar Bed » :

S.E.P.N.B. - Faculté des Sciences - 29283 BREST CEDEX

NOTRE COUVERTURE : Vue aérienne du château de Suscinio

Découverte et défense de la Presqu'île de Rhuy

par Gilbert NICOL*, Bernard SAVARY*
André GUILLO** et Guy TOUREAUX**

La Presqu'île de Rhuy regroupe cinq communes (Arzon, Le Tour-du-Parc, Saint-Armel, Saint-Gildas, Sarzeau) représentant une superficie d'environ 10 000 hectares. Elle a l'aspect d'une longue bande de terre orientée d'est en ouest et bordée par deux côtes très différentes : au sud, l'océan, avec de grandes plages ouvertes au large et appuyées sur des promontoires rocheux ; au nord, le golfe avec une côte découpée où alternent des pointes recouvertes d'ajoncs et des baies bien abritées.

Cette région bénéficie d'un microclimat exceptionnel, caractérisé par un ensoleillement important (1 925 heures d'insolation par an en moyenne), une pluviométrie d'environ 750 mm, des températures clémentes (moyenne hivernale 5 à 6° C, moyenne estivale 18 à 21° C).

Il s'ensuit une originalité et une complexité des paysages, de la végétation et de la faune, cette hétérogénéité ayant été mise à profit par l'homme, par le biais d'activités diverses ayant subi les aléas de l'histoire politique et économique contemporaine.

QUI Y VIVAIT AUTREFOIS ?

En 1900, l'activité économique de la Presqu'île de Rhuy est diversifiée en trois branches principales, l'agriculture, le commerce maritime et la pêche.

L'agriculture de la presqu'île se distingue surtout par une forte production de vin : en 1850, environ 2 000 ha de vignes fournissent 30 000 barriques à l'exportation à partir de Bénance ; dans le même temps, des exploitants ont l'idée de valoriser ce vin en le distillant ; la « Fine de Rhuy », liqueur renommée, est exportée jusqu'à Boston (U.S.A.). Par ailleurs, la presqu'île semble une terre favorable à la culture du blé : à l'apogée de la meunerie artisanale, vers 1850, on y compte une trentaine de moulins à vent et près d'une dizaine de moulins à eau (moulins à marée).

Le commerce maritime constitue un atout économique majeur :

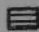


* S.E.P.N.B., section Morbihan.

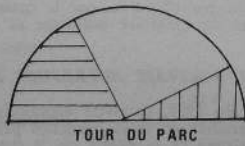
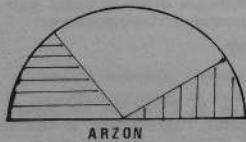
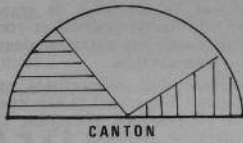
** Comité de Défense de la Presqu'île de Rhuy.

Population de la Presqu'île de Rhuys

Evolution de 1968 à 1975 (INSEE)

	Population totale		+	au chef lieu	Residences	
	1968	1975			Principales	Secondaires
Arzon	1352	1372	1,47%	217	497	702
S ^t Armel	270	295	9,25%	116	113	128
S ^t Gildas	945	1010	6,87%	254	378	751
Sarzeau	3724	4075	9,42%	1145	1395	1133
Tour du Parc	502	583	16,13%	82	194	82

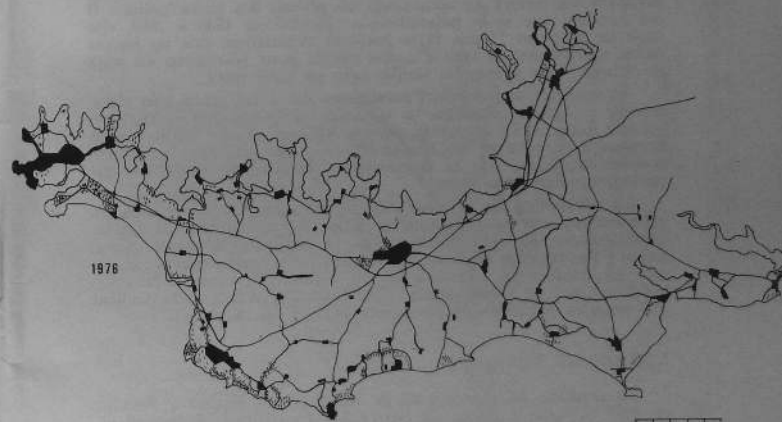
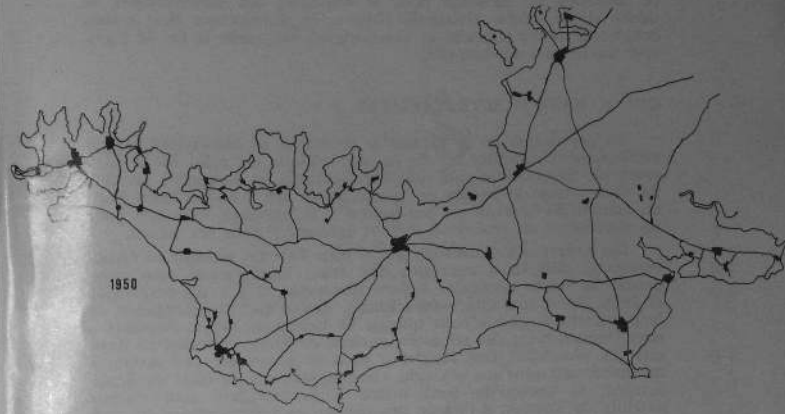
-  0 20ans
-  20 65ans
-  + 65ans



en 1850, 160 navires à voiles (dont 110 de 150 tonneaux) et 2 800 bateaux relâchaient à Port-Navalo. L'activité maritime était orientée vers la pêche côtière, la pêche au long cours et le cabotage (sel, vin, bois, charbon). Outre les 900 marins, le commerce entretenait un artisanat particulièrement florissant, comme celui des cordiers autour des ports de Port-Navalo, Bénance, Le Logeo.

Sur le plan touristique, la presqu'île attirait quelques centaines de touristes, grâce au chemin de fer reliant Vannes à Saint-Gildas et Port-Navalo.

La plupart de ces activités, florissantes jusqu'à la grande guerre, ont décliné rapidement à partir de 1918 ; la guerre et l'exode rural vident la presqu'île d'une partie de sa population active ;



Evolution de l'urbanisation en Presqu'île de Rhuys de 1950 à 1976. Remarquer le semis des constructions hors des agglomérations en 1976.

la réduction du cabotage pour le transport des marchandises, le déclin de la pêche artisanale côtière, la concurrence des grands centres de pêche (Lorient et Concarneau) marquent la fin de l'activité maritime traditionnelle.

QUI Y HABITE ACTUELLEMENT ?

La population de la Presqu'île de Rhuy s se caractérise par un vieillissement marqué. Le cas le plus typique est celui de la commune de Saint-Gildas qui compte davantage de personnes de plus de 65 ans que de jeunes de moins de 20 ans ; la moyenne d'âge du canton de Sarzeau est supérieure à la moyenne nationale pour les personnes du troisième âge, et inférieure pour les jeunes.

Cet aspect des choses est grave pour l'avenir, puisque le renouvellement déficitaire nécessite une forte immigration pour compenser la baisse générale. A titre d'exemple, il y a eu, entre 1968 et 1975, 506 « migrants » vers Rhuy, tandis que l'augmentation de la population locale n'était que de 58 habitants. Ces « migrants » sont fréquemment des retraités, anciens de Rhuy revenant au pays, citadins possédant une résidence dans la presqu'île. Les distances ne présentant plus un obstacle, compte tenu des facilités de déplacement, la presqu'île tend même à devenir une zone dortoir satellite de Vannes, à l'image des communes périphériques du chef-lieu du Morbihan.

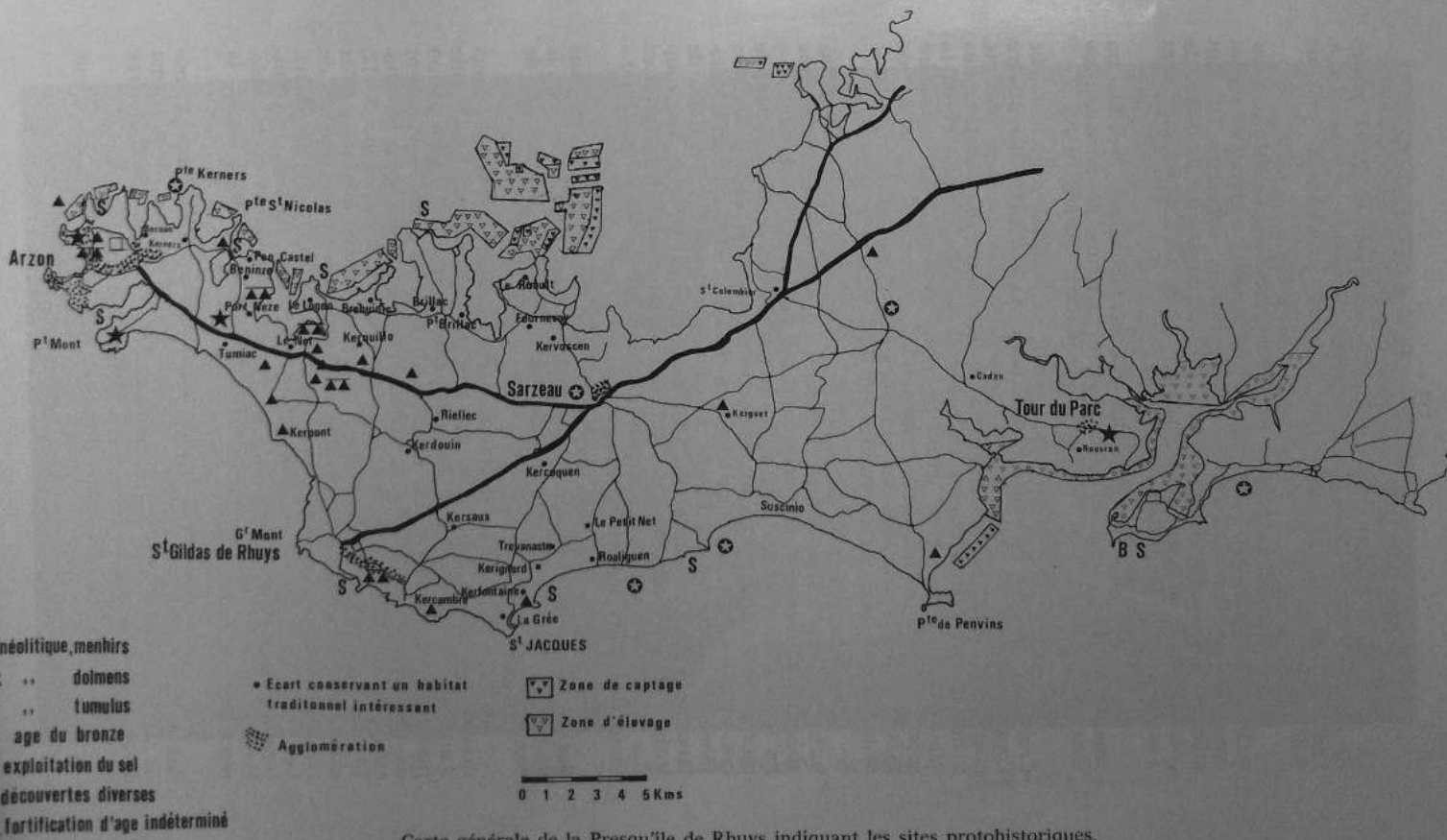
Les conséquences socio-économiques d'un tel phénomène sont délicates à estimer ; la population traditionnelle de Rhuy disparaît au profit d'une nouvelle société qui, par la maîtrise foncière, accapare les leviers de commande au niveau des municipalités. Il est à noter que si la population a regressé de 1900 à 1960, elle croît de nouveau ; mais cette nouvelle répartition, due au phénomène touristique, ne sera d'aucun intérêt pour l'évolution du pays de Rhuy : une presqu'île vieillie sera un pays mort.

La comparaison de deux communes est à cet égard très significative : Arzon, commune à vocation exclusivement touristique, connaît une faible évolution démographique et un vieillissement accéléré ; par contre Le Tour-du-Parc, où se maintient une forte activité ostréicole, voit sa population s'accroître de 16 %, et tout particulièrement des jeunes.

La répartition de la population active dans les divers secteurs économiques est en constante mutation : l'agriculture, la pêche, l'ostréiculture ne représentent plus la majorité de cette population ; l'agriculture régresse, les métiers de la mer stagnent, tandis que les métiers du bâtiment et du secteur tertiaire (commerce, services, etc.) se développent, ainsi que le secteur para-médical qui emploie près de 200 personnes (Centre de Kerblay).

L'ESSOR DU TOURISME.

La création du camping de la Madone (800 places) à Penvins en 1955 marque le début de l'extension touristique. Actuellement, on peut estimer la population estivale à 120 000 personnes. La répartition géographique des estivants montre que les communes de Saint-Gildas et Arzon en recueillent le plus grand nombre, suivi par la partie sud de la commune de Sarzeau. Le mode d'hébergement de la population estivale est assez diversifié ; ainsi



en 1975, on comptait 2 800 résidences secondaires, 7 500 places de camping auxquelles s'ajoutent 15 000 campeurs « sauvages », l'hébergement chez l'habitant, les colonies de vacances (plus de 2 000 lits).

L'idée d'un aménagement à vocation touristique de la presqu'île remonte à l'entre-deux guerres : certaines sociétés se créent dans ce but, sans aboutir à des opérations concrètes. Il faut attendre 1965, pour que le Conseil général du Morbihan décide la création d'un organisme touristique, la Société d'Aménagement Touristique du Morbihan (SATMOR).

Le schéma directeur, élaboré par cet organisme, prévoit un aménagement de forte densité dans les secteurs de Suscinio-Penvins (26 000 lits) et de Kerjouanno-Le Croisty (10 800 lits).

Pour la réalisation de ces projets, le secteur Kerjouanno-Le Croisty a surtout bénéficié des études de la SATMOR. Malgré l'opposition d'une partie de la population, les terrains ont été acquis, viabilisés, parfois aux frais de la collectivité, puis revendus à des sociétés immobilières chargées de la construction et de la vente d'immeubles et de villas. Le port du Croisty est considéré comme le centre de cette réalisation ; or, sur un devis de 25 000 000 F, le coût atteint actuellement 40 000 000 F, alors que deux bassins plus les servitudes du port restent à faire.

Ces aménagements, de par leur présence et leurs infrastructures, et faute d'une maîtrise foncière efficace, ont déclenché une spéculation foncière sur presque toute la Presqu'île de Rhuys ; les lotissements et les immeubles « grand-standing » en front de mer ne cessent de se multiplier entre Saint-Gildas et Beg Lan. Or ces constructions, trop proches du rivage, détruisent irrémédiablement un site de qualité. Au cours de l'opération publicitaire de lancement du complexe Kerjouanno-Le Croisty, on a beaucoup insisté sur les réalisations de caractère social : maison de vacances des P.T.T. (400 lits), gîtes marins (équivalence de 200 logements)... mais rien n'est encore réalisé.

Cette opération d'aménagement risque de se renouveler sous des formes différentes, mais pour des visées identiques, sur le secteur Suscinio-Penvins où le Château de Suscinio joue le rôle de panneau publicitaire.

La ligne de chemin de fer de la presqu'île a cessé de fonctionner en 1949 ; depuis, un vaste réseau routier, véritable toile d'araignée tissée à travers la presqu'île, a permis la pénétration jusqu'aux moindres recoins du littoral. Pour assurer l'écoulement du flux touristique, d'anciens chemins ont été aménagés, de nouvelles voies créées : 30 km en cinq ans, voies larges de 8, 12, 14 mètres, faisant double usage avec les routes existantes plus sinueuses (R.N. 780), des parkings aménagés aux abords mêmes du rivage sur les dunes et marais (Penvins, Govelins, Ludré, Le Duer). Les ports de pêche du Logeo, Saint-Gildas, Saint-Jacques se transforment en ports de plaisance, tout comme Port-Navalo où la criée, instrument de travail des pêcheurs, sera démolie pour laisser la place à un « club-house ».

Il apparaît nettement que le tourisme des résidences secondaires est réservé à une classe aisée, et le phénomène du tourisme de luxe tend à s'amplifier, comme semble l'indiquer les chiffres d'Arzon concernant les nouveaux résidents.

D'une manière générale, beaucoup de citoyens qu'ils soient



Vue aérienne de la Presqu'île de Rhuys

(Photo S.E.T.A.P.)

Vannetais, Nantais, Rennais ou Parisiens, fréquentent la presqu'île en période estivale, puis prennent une option sur le pays de Rhuys : ils deviennent propriétaires d'une résidence secondaire servant souvent de domiciliation, ils s'intègrent peu à peu au pays, s'attirent parfois la confiance des autochtones par des mouvements de sympathie à l'égard des problèmes locaux. Entièrement acquis au pays, certains résidents partiels se font ensuite élire dans les conseils municipaux. Ces citoyens, alliés à des retraités souvent conservateurs par nature, prennent en main la gestion des communes où ils ont parfois tendance à confondre les intérêts locaux et généraux avec leurs préoccupations propres, qui, souvent, se résument aux seuls problèmes touristiques et de spéculation foncière. Ainsi les ruraux de la Presqu'île de Rhuys (qu'ils soient agriculteurs ou cultivateurs de la mer) sont de plus en plus sous la dépendance des nouveaux possédants fonciers, et il s'agit bien là d'une colonisation du monde rural par celui des villes.

La Presqu'île de Rhuys est attirante, parce que très diversifiée sur le plan des richesses de la nature, et parce qu'elle possède un certain nombre de sites de haute qualité visuelle ou d'intérêt archéologique, historique, scientifique ou simplement éducatif, patrimoine collectif qu'il convient de sauvegarder.

Malgré des atteintes irrémédiables à certains sites côtiers et à certains milieux fragiles (marais, dunes), il est encore possible d'assurer le sauvetage de secteurs représentatifs de l'originalité de la presqu'île, mais il est grand temps d'agir.

Les articles qui constituent ce numéro présentent un aperçu des richesses naturelles de la presqu'île : prenez conscience que leur pérennité est sérieusement compromise. En témoignant ici, nous espérons obtenir un changement d'attitude de la part des aménageurs et des décideurs, par une véritable prise en compte des richesses et des potentialités naturelles de la Presqu'île de Rhuys.



(Photo J.-P. Annezo)

La Presqu'île de Rhuys Pré et Protohistorique

par J. LECORNEC

1853... date marquante pour l'archéologie de la presqu'île où l'on voit la bien connue « Butte de César » explorée par GALLES et FOUQUET. Depuis lors, le monument a connu bien des vicissitudes, tout comme d'ailleurs de nombreux autres monuments des communes avoisinantes. C'est le début d'une archéologie locale florissante amenant à la création du riche Musée de Préhistoire de Vannes, mais où il faut malheureusement déplorer la bien grande rapidité avec laquelle ont été menées les opérations de fouilles, les archéologues du moment attachant plus d'intérêt au « mobilier » qu'à l'architecture des monuments. Fort heureusement, l'optique actuelle est toute différente et la connaissance de notre civilisation mégalithique armoricaine a bien évolué dès l'après dernière guerre.

Le mégalithisme a bien marqué son passage dans la presqu'île entre 4000 et 1800 B.C. (1), mais de récentes découvertes nous montrent que l'homme fréquentait ce littoral morbihannais dès le Paléolithique (avant 8000 B.C.) et n'a cessé de l'occuper depuis, au Mésolithique (8000 à 4000 B.C.), au Bronze (1800 à 700 B.C.) et au Fer (700 à 56 B.C.).

Le littoral morbihannais fort riche en vestiges néolithiques a attiré les chercheurs depuis la seconde moitié du XIX^e siècle, au détriment du Paléolithique dont les sites sont évidemment moins accessibles à l'œil non averti.

LE PALEOLITHIQUE.

Encore assez peu connu dans la presqu'île, nous pouvons espérer voir le voile se lever sur cette période après la découverte à Benance en Sarzeau d'un « pebble tool » ou galet de silex aménagé en outil par enlèvement de quelques éclats (Y. COPPENS, B.S.P.M. (2), 1964), celle dans les terrasses du Porrigue à Dangan de fragments de bifaces en quartzite gris verdâtre du Paléolithique ancien et moyen (M. COLOMBEL, A.B. (3), LXXIX, 1972). Antérieurement, un important gisement de rognons de silex, certains atteignant plusieurs kilos, avait été découvert sur l'estran

* Correspondant Direction Antiquités Préhistoriques de Bretagne, 2, rue Rodin, 56000 Vannes.

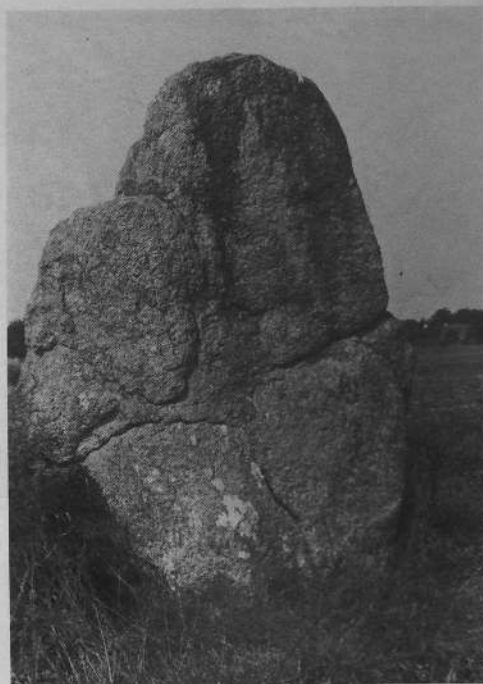
à la Pointe de la Pallice en Arzon (J. LEJARDS et Y. LARGOUE, B.S.P.M., 1965). Cette découverte fit couler beaucoup d'encre dans les milieux archéologiques, certains ne voulant y voir que du lest de bateau abandonné. Cependant il faut bien remarquer que dans cette énorme masse de matière première ou de déchets, il a été recueilli bifaces, hachereaux, pics, lames et pointes. Très récemment enfin, un outillage similaire éolisé et présentant des cupules de gel a été recueilli dans le secteur de Poulhors en Penvins, mais n'a pas encore fait l'objet d'une publication.

Avec la dernière glaciation würmienne, attestée par les coulées de solifluxion dans les dépôts alluvionnaires de la zone de Pénert, la presqu'île a donc connu l'existence des hommes chasseurs de grand gibier.



Menhir de quartzite près de Penvins

(Photo G. Nicol)



Menhir du Clos-cr-Bé entre Saint-Gildas et Arzon (Photo G. Nicol)

LE MESOLITHIQUE.

Les conditions climatiques s'améliorent, mais avec elles les grands troupeaux remontent vers le nord. De nouvelles conditions de survie imposent des techniques nouvelles de fabrication de l'outillage et l'homme devient chasseur de petit gibier et pêcheur. Dans les rognons de silex glanés sur le littoral, on taille les microlithes, petits outils à forme souvent géométrique. Les stations mésolithiques occupent des positions élevées du littoral, comme à Kerjouanno en Arzon. Découverte en 1968 (Y. LARGOUE, B.S.P.M., 1968 et Gallia Préhistoire, XII, 1969), cette station se trouvait bientôt menacée par les projets d'aménagement du littoral et nécessitait une fouille de sauvetage en 1969 puis une fouille d'urgence en 1970 (P.-L. GOULETOUER). Ces travaux ont mis en évidence une occupation sans doute éphémère du site maintenant détruit par l'implantation du Domaine des Remparts.



Dolmen de Grah-Niol en Arzon

(Photo G. Nicol)

LE NEOLITHIQUE.

Le réchauffement progressif se poursuit amenant une lente fusion des glaciers et une élévation des eaux qui envahissent les basses vallées côtières. L'homme néolithique, de nomade devient sédentaire avec tout ce que cela comporte : création d'habitat, pratique de l'agriculture et de l'élevage, mais aussi évolution dans les rites religieux. Seuls témoins de cette époque, les menhirs et sépultures mégalithiques nous sont parvenus plus ou moins intacts, victimes des hommes qui les ont exploités au cours des siècles, y trouvant les matériaux nécessaires à de nouvelles constructions. Depuis quelques décennies, la cupidité des gens nécessite une surveillance accrue des monuments. Tout récemment encore, des touristes en mal de découverte ont procédé à des investigations clandestines au sein du monument abrité par le tumulus de Tumiac. Il n'est jamais inutile de répéter combien ces interventions sont dangereuses que l'on possède ou ne possède pas de connaissances pratiques en architecture mégalithique. Par ailleurs, la Direction des Antiquités Préhistoriques de Bretagne peut engager des poursuites à l'égard des fouilleurs clandestins, nul ne pouvant s'improviser fouilleur sans autorisation du propriétaire et du Service des Fouilles.

Un inventaire archéologique a été réalisé en 1961 par M. VANDENBROUCQUE (B.S.P.M., 1963), montrant qu'en dehors des monu-



Allée couverte de Clos-er-Bé entre Saint-Gildas et Arzon (23 blocs)



Allée couverte du Grah-Niol au nord d'Arzon (M.H.)

ments très connus de Tumiac, Petit Mont, Grah-Niol, Le Net et Er Lannic, une quarantaine de mégalithes existent encore dans la presqu'île. Rappelons ici cet inventaire.

ARZON :

- Bilgroix : Dolmen à couloir sous cairn ; construction en pierres sèches ; mobilier du néolithique moyen et final (B.S.P.M., 1967).
- Clos Vouillarenn : Dolmen ruiné et reste de cromlech.
- Bernon : Dépôt de 17 haches dans un coffre de pierre (B.S.P.M., 1893).
Dépôt de 24 haches déposées au Musée National de Saint-Germain-en-Laye.
- Grah-Niol : Classé M.H. 1937 ; dolmen à couloir et cabinet latéral ; nombreuses gravures ; mobilier caractéristique du chalcolithique et néolithique final.
- Monténo : Tertre tumulaire du type « long barrow » sur la pointe, et menhir à la sortie du village.
- Tumiac : « Butte de César », classé M.H. 1923 ; fouille 1853 (B.S.P.M., 1862) ; mobilier de très grande qualité : haches en jadéite, fibrolite, chloromélanite, collier en « callais » (4).
- Petit-Mont : Classé M.H. 1904 ; fouille 1862 (B.S.P.M., 1912) ; dolmen à couloir sous cairn ; « callais » et céramique campaniforme (5) ; nombreuses gravures. Détérioré par l'implantation de blockhaus à la dernière guerre, ce monument mériterait sinon une remise en état au moins une consolidation et un dégagement des structures du cairn.
- Er Lannic : Classé M.H. ; double cromlech tangents (B.S.P.M., 1867) ; outillage en silex et céramique chasséenne à décor en « dent de loup » du néolithique moyen (6).

En dehors de ces monuments, nous trouvons sur la commune de nombreux autres monuments ruinés ou menhirs isolés : Kerné, Lisseau, Clos Plancho, Saint-Nicolas, Ile Danten, qui à elle seule porte un dolmen et deux petits tertres tumulaires.

SAINT-GILDAS-DE-RHUYS :

- Le Net : Allée couverte de Clos-er-Bé ; classée M.H. 1923 ; céramique du néo moyen, campaniforme ; a connu également une occupation romaine.
Ce monument est environné dans un rayon de 1000 mètres par un dolmen et un ensemble de menhirs et cromlech ; Moulin du Net, Liorh Larzonnec, Kervert-Men er Palud, Clos-er-Bé, Men Guen, Grand-Rohu, tous situés sur la commune.
- Port-Maria : Classé M.H. ; petit dolmen ruiné situé au-dessus du port et pratiquement enterré au moment des travaux d'aménagement de ce port ; un projet municipal permettrait de le mettre en valeur dans un avenir plus ou moins lointain.
- Kercambre : Menhir dit « La Pierre Jaune », en bordure de mer.

SARZEAU :

- Kermaillard : Petit dolmen à couloir dit Er Lé, fouillé par LE ROUZIC. Ce monument, caractérisé par des gravures en S sur un support, a livré de nouvelles gravures en 1970, relevées par E. SHEE, University of Cork, et J. LECORNEC.
Grand menhir couché dit Scalehir, porteur de cupules et lignes ondulées.
- Clos Rhodu : Allée couverte de 9,50 m et menhir gisant.
- Brillac : Dolmen dit « Er Roch », classé M.H. 1939.
- Kergillet : Dolmen incomplet de « Lanek er Men », classé M.H. 1926.
- Largueven : Grand menhir couché, classé M.H.

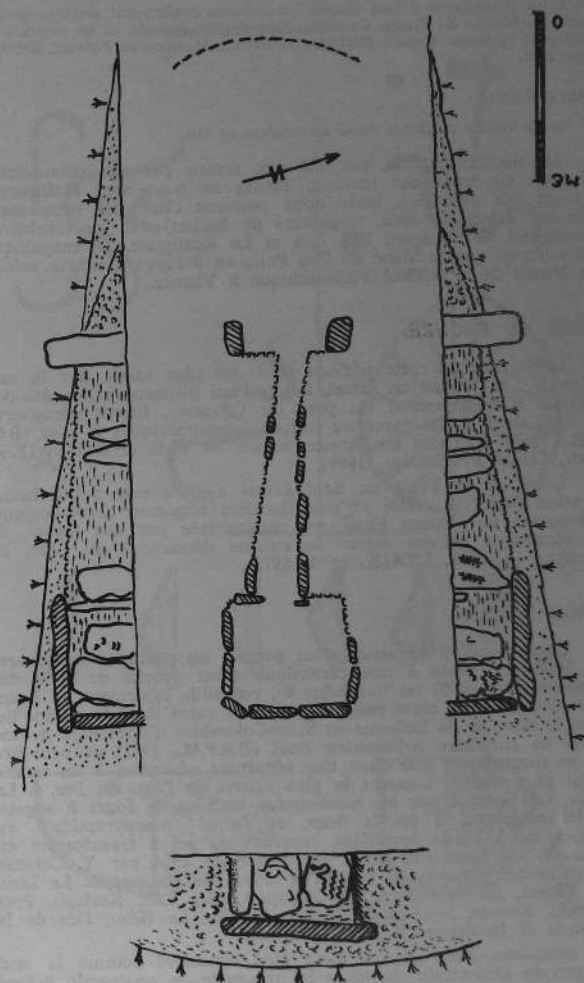


PLANCHE 1. — Dolmen du Petit-Mont en Arzon, d'après un plan de Louis BONNEAU levé en 1905. Accessible début 1976 jusqu'au niveau du troisième support gauche du couloir, support gravé.

A ces monuments il faut ajouter les dolmens entièrement détruits ou disparus du Moulin du Treste, Lanoedic, Prat Fetenn, Becudo, et les menhirs de Kerbigeot, la Masse, Coporh, Prat Quillio, Bécudo Menguen en Penvins, Kerblay-Men Hiol.

SAINT-ARMEL :

Ile de Tascon : Dolmen ruiné au sommet de l'île.

Le Néolithique est, par ailleurs, connu par des découvertes diverses au cours des travaux. Toutes ne nous sont malheureusement pas signalées, mais nous pouvons citer des ramassages (meules, éclats de silex, fragments de haches) sur les tourbières immergées de Damgan, Beg Lan et Le Roaliguen. Le magnifique polissoir en quartz blanc du Bas Patis en Sarzeau a trouvé refuge au Musée de la Société Polymathique à Vannes.

L'AGE DU BRONZE.

Les traces de cette période sont des plus rares. Sur la carrière de Leen Vihan en Arzon, aujourd'hui disparue à la suite des travaux d'aménagement du port du Crouesty, furent découverts en 1966 deux petits vases ou coupes hémisphériques à anse (B.S.P.M., 1967) attribués au Bronze Ancien de style arténacien (P.-R. Giot, Gallia Préhistoire, 1969).

L'îlot de la Truie en Saint-Armel a livré une petite hache à talon (B.S.P.M., 1969) et une dernière séquence chronologique, remontant au Bronze Final, est caractérisée par des foyers, de la céramique et des rejets de cuisine découverts au Lenn en Damgan (A.B., T. LXXIX, n° 1, 1972).

L'AGE DU FER.

Cette dernière séquence nous permet un passage sans heurts au Hallstatt, grâce à une céramique assez proche de celle des Champs d'Urnes (7) ou tombelles (8), recueillie également au Lenn. Les sépultures de cette période sont fort rares dans la presqu'île. Seul le tumulus de Bellevue en Saint-Colombier n'avait livré qu'une perle de caractère hallstattien final (B.S.P.M., 1911) et peut-être ne se trouvait-elle que dans une sépulture adventice à un monument plus ancien. L'aspect le plus récent de l'Age du Fer, à La Tène, est marqué par les nombreuses stations de fours à augets, petits récipients à parois fines, de forme tronconpyramidale, en cornet, ou à bords parallèles, recevant du sel à transformer en pain (9). Un inventaire en a été dressé en 1954 par Y. COPPENS et en ce qui concerne la presqu'île citons les stations de Le Lenn en Pénerf, Le Roaliguen, Saint-Jacques, Beg Lan, Kerfago, Port Navalo, Kerner, Pen-Castel, Brillac, Bernon, Le Hézo, Iles de la Jument et Bailleron (B.S.P.M., 1955-56).

Signalons enfin ce qui peut être considéré comme le seul souterrain armoricain de toute la presqu'île, le souterrain refuge ou cachette à chambre unique de Tumiak-Kerjouanno (B.S.P.M., 1963). Ces souterrains à chambre unique ou multi-chambres sont caractéristiques du Fer armoricain et les plus anciens peuvent être datés d'environ 300 B.C.

Avec l'arrivée, en 56 B.C., des légions de César, s'achève dans

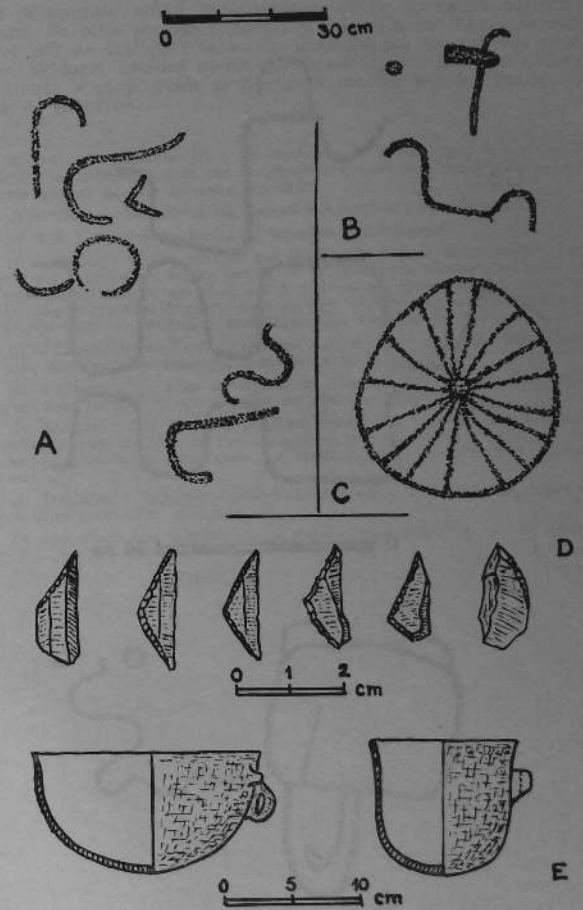


PLANCHE 2. — Gravures de monuments mégalithiques. A et B : Grah-Niol en Arzon — C : Petit-Mont en Arzon — D : Types de microlithes de la période Mésolithique, Kerjouanno en Arzon — E : Céramique du Bronze Ancien de Leen Vihan en Arzon.

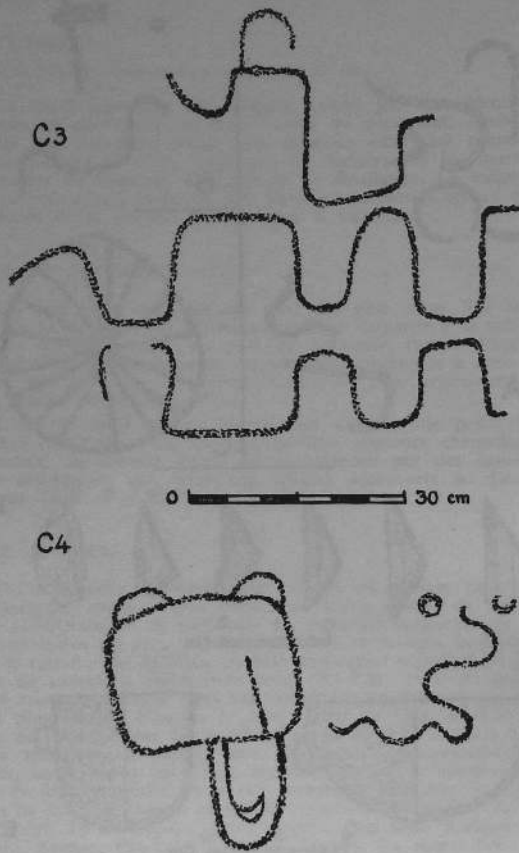


PLANCHE 3. — Gravures du dolmen de Kermaillard. La gravure supérieure du support C3 et les gravures du support C4, inédites, d'après E. SHEE et J. LECORNEC.

une désastreuse défaite l'indépendance et la suprématie maritime vénète. De cette période troublée, la presqu'île de Rhuys ne conserve pas de vestiges ; nous n'y trouvons pas les célèbres oppidum, hill-forts, éperons barrés que César signale dans ses « Commentaires » et pourtant si fréquents sur les grandes îles de la baie de Quiberon.

- (1) B.C. : Avant notre ère ; les méthodes de datation par le carbone 14 calibrent les différentes ères pré et protohistoriques par rapport à une date récente qui est de 1950 de notre ère (B.P.).
- (2) B.S.P.M. : Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan.
- (3) A.B. : Annales de Bretagne, fascicule archéologique.
- (4) « Callais » : Nom attribué par M. DAMOUR à cette pierre verte, s'appuyant sur l'appellation donnée par PLINE. La découverte récente d'un gisement de cette pierre verte et son étude par J. L'HÉLIOUACH (Directeur des Antiquités Préhistoriques des Pays de Loire) confirme bien la nature de la roche : variscite — Al PO₄ 2H₂O — ; Bull. Soc. Préh. Française, tome 70, 1973.
- (5) « Campaniforme » : Nom attribué à un style de céramique fine décorée ou non, dont les vases ressemblent à une cloche retournée.
- (6) « Chasséen » : Nom attribué à un style de céramique du néolithique moyen, dont l'origine se situe à Chassey (Saône-et-Loire).
- (7) Hallstatt : Site éponyme du Haut-Danube qui a donné son nom à la première période de l'Âge de Fer, caractérisée par un mode de sépulture par incinération, les vases renfermant les cendres étant groupés en « champs d'urnes ».
- (8) Tombelles : Sépultures généralement frustes, à incinération, ayant la forme d'un petit tertre tumulaire.
- (9) Une étude très détaillée de ce mode d'exploitation du sel est menée par P.-L. GOULETQUER depuis 1966.

RHUYS : La mort d'une forêt

par Patrick ANDRÉ

La forêt de Rhuy : une image difficile à évoquer aujourd'hui lorsqu'on contemple les vastes horizons dégagés de la presqu'île, où ne subsistent que si peu de témoins apparents de son importance passée : ici, quelques lambeaux boisés, là, coiffés de lierre, des pans de murs ayant jadis clos pour le besoin des chasses ducales le parc de Suscinio. Au total, peu de vestiges. Sans doute, une observation plus attentive laisse-t-elle apparaître quelques témoignages de son ancienne étendue : ainsi, par exemple, ce vide humain de la région comprise entre Penvins et Saint-Armel, hier zone boisée, et aujourd'hui désert. Ou encore quelques toponymes maintenant anachroniques : le grand-bois, le petit-bois, le vieux-bois (Coët-bras, Coët-vihan, Coh-coët), le bois du vent, le clos du bois-madame, le village du loup (Kerblay), ou bien encore le village du bon-bois (Kervahuet) devenu le Tour-du-Parc après que fut enclose la forêt. Mais ce sont là des réminiscences, bien insuffisantes pour qui souhaite saisir ce que fut l'importance de cette ancienne forêt ducale et royale.

Dès le Moyen Age, c'est à un passé lointain, voire légendaire, que l'on attribue la création de cette forêt qui couvre alors une partie de la presqu'île. Le duc de Bretagne, affirme-t-on alors, en a donné dès le XI^e siècle l'usage aux religieux de l'abbaye de Saint-Gildas, qui en avaient grand besoin pour la construction et les réparations de leur abbaye et de leurs prieurés. Au XII^e siècle, leur abbé le plus célèbre, ABÉLARD, dans un texte souvent cité, a montré ce qu'était l'atmosphère de Saint-Gildas ; il montre aussi combien parvenait aisément jusqu'au monastère l'écho des rumeurs de la forêt toute proche : « Les portes de l'abbaye, se plaint-il, n'étaient ornées que de pieds de biches, d'ours, de sangliers, de dépouilles hideuses de hiboux... Les moines n'avaient d'autre signal pour se réveiller, que le son des cors de chasse et les aboiements des chiens... ».

Ce sont, en effet, les plaisirs de la chasse qui ont poussé les ducs de Bretagne à faire de Suscinio une de leurs résidences préférées, un « moult biau chastel et maison de déduit », comme l'évoque FROISSART. Mais le voisinage, à Rhuy, des ducs et des moines devait, à propos de la forêt, ouvrir une longue période de conflits. En effet, le duc JEAN 1^{er} (1237-1286) fit édifier autour

de cette forêt « des murs et clôtures » délimitant plusieurs parcs, dont le plus grand, à l'est, voisinait Saint-Armel, Caden et Kervahuet, devenu précisément Le Tour-du-Parc. Il y avait là appropriation de la forêt, délimitation d'une réserve — véritable *foresta* — ce qui en assurait d'ailleurs la protection. Mais c'était supprimer le droit d'usage de la forêt que revendiquaient les moines et dont ils avaient besoin. Aussi ces derniers adressent-ils au duc toute une série de suppliques visant à se faire reconnaître et garantir ce droit « empêché par les parcs et clôtures que le prince y avait fait faire ». Au besoin, les moines vont jusqu'à rédiger un faux document, daté de 1002, par lequel ils veulent faire croire que le duc GEOFFROY avait alors donné à l'abbé de Saint-Gildas « le droit d'usage dans la dite forest tant que pour bâtir que pour réparer et pour chauffage »... D'où un conflit interminable. En 1432, par exemple, les moines portent plainte contre les maîtres des forêts de Rhuy qui les avaient taxés pour y avoir pris du bois. Il fallut l'arbitrage du duc pour résoudre, provisoirement, le litige. Quelques années plus tard, ce dernier ordonne « de laisser jouir paisiblement les dicts religieux de la forest pour réparation et chauffage de la dite abbaie ».

Une telle autorisation était de nature à aggraver la dégradation de la forêt ; sans doute est-elle alors, en cette fin du Moyen Age, déjà sensible. Dans les dernières années du XV^e siècle, le roi défendit de rien emporter de la forêt sans la marque de ses officiers, seuls aptes à « faire bailler et donner bois ». Du XVI^e au XVIII^e siècle, l'histoire de la forêt royale de Rhuy est effectivement celle d'un long déclin. C'est déjà un tableau moins impressionnant



Aspect actuel du mur de clôture du XIII^e siècle

(Photo P. Soullart)

qu'elle offre au voyageur et géographe DUBUISSON-AUBENAY en 1636 : « Le chateau, écrit-il alors, a deux beaux parcs de hautes futaies : l'un, petit, à son occident, tout proche ; l'autre un peu plus loin, à l'orient, où il fait une forest au grand bois, resté d'un plus grand parc et forest close... ». Sans doute, au début du règne de LOUIS XIV, ces bois couvrent-ils encore près de deux mille arpents, mais ils sont en mauvais état. Dans le volumineux rapports dressé en 1682 par le conseiller du MOLINET, commissaire royal, à l'issue d'une visite détaillée, apparaît à chaque page le même constat : « bois secs en cimes et racines... hors d'état... jeunes plants disparus... bois tombés... ». En 1704, le grand maître des forêts exprime son intention de faire repeupler quatre cents arpents de vides. En vain : à la veille de la Révolution, la forêt a pratiquement disparu. Dans la grande enquête faite par le comte DESSULLE sur les forêts royales en Bretagne, à l'intention du contrôleur général CALONNE, la Presqu'île de Rhuy apparaît comme démunie de bois. Seuls subsistent alors moins de deux cents arpents. La forêt de Rhuy n'existe plus, et si le roi n'avait alors acquis, près de sa forêt de Lanvaux les massifs de Camors et Floranges, il est probable que la Maîtrise des forêts royales de Vannes eût été alors supprimée, comme n'ayant plus de raison d'être.

*
**

De cette lente disparition, quelles causes peuvent être retenues ? Elles tiennent, on s'en doute, à des facteurs variés. Parmi ceux-ci, le pillage des riverains de la forêt, à l'instar des moines de l'abbaye, fut déterminant. Les archives témoignent des graves préjudices causés à la forêt par la répétition de ces menus larcins : ainsi peut-on s'en rendre compte dans l'impressionnante liste des amendes qui frappent les abus relevés de 1637 à 1654, et qui consistent en mutilation et coupes de chênes, « d'érables, de houx », amendes qui frappent le plus souvent des insolubles. Ce sont aussi des particuliers qui utilisent le domaine royal à des fins personnelles, tel Pierre MAHÉ qui, en 1663, est poursuivi par Pierre ROUXEAU, maître particulier et juge ordinaire, pour avoir en maint endroit coupé des chênes et les avoir vendus !

Aux effets de ces larcins, s'ajoutent les dégâts causés par le bétail. En 1682, le commissaire royal note l'aspect vieilli de certains secteurs du parc de Suscinio, où l'absence de plantation est manifeste, tant « les bestiaux l'ont abrouté ». Dans un canton voisin, il faut ordonner aux forestiers « d'empêcher les bestiaux d'y entrer et de saisir ceux qui entreraient, à peine de confiscation ». A Saint-Colombier, même constatation : « Le dit bois était autrefois clos de fossés qui sont ruinés, ce qui fait que le bétail y entre ».

Pillage des riverains et errance des bêtes, en empêchant les repeuplements, condamnant ainsi certains secteurs de la forêt, qu'il faut alors reconverter en terres labourables. Non pas que la législation ignore cette forêt. En 1664 (cinq ans avant l'ordonnance forestière de COLBERT), est instituée en Bretagne une chambre souveraine de réformation, chargée, dans l'esprit du roi, de porter remède aux abus signalés. Elle permet, par exemple, de rappeler à l'ordre le Sieur de CAMBOUT, gouverneur du château de Suscinio, qui avait fait procéder dans sa tenue de Caden à des coupes de chênes, avec l'assentiment du sénéchal de RHUYS ! M. DUVAL, dans

ses études sur la forêt, donne de nombreux autres exemples des applications de cette législation forestière : d'importants secteurs de la forêt royale avaient été précédemment aliénés au profit de particuliers, sous formes de triages : usagers nobles et ecclésiastiques s'étaient vu concéder ainsi la jouissance de certaines futaies près de leurs domaines, et, omettant de les entretenir, avaient finalement précipité la diminution du capital forestier. Par ailleurs, nombre de ces concessions avaient été indûment agrandies ou usurpées. Ainsi, le Sieur LE GOUVELLO, du château de Quengo en Surzur, voit son triage rattaché au domaine royal ; les dommages subis lui sont imputés. Sans doute devaient-ils être suffisamment graves : on ordonna, en effet, la conversion de ces secteurs en cultures temporaires...



Livimo : résidence du maître particulier au XVIII^e siècle

(Photo P. Soullart)

En dépit de ces mesures de rigueur, prises à l'occasion de cette réformation, l'impuissance de l'Administration à lutter efficacement contre la dégradation de la forêt est évidente. Sans doute l'insuffisance du personnel, ou sa mauvaise utilisation, sont-elles à mettre en cause. Par exemple, l'absence fréquente des sergents auprès des forestiers du roi rendait difficile l'exécution des condamnations. La négligence des officiers de maîtrise doit aussi être dénoncée : en omettant d'adresser au grand maître l'état des amendes et celui des travaux de repiquage, les officiers rendaient de ce fait tout contrôle impossible. La cupidité, d'ailleurs, les poussait parfois à être de connivence avec les fraudeurs. Au début du XVIII^e siècle, on voit ainsi le procureur transiger directement

avec les délinquants, et se faire remettre, en accord avec le maître particulier, des gerbes provenant des terrains frauduleusement gagnés par les particuliers sur la forêt !... C'est que, comparés à d'autres ressources, les revenus de la forêt paraissent d'un faible rendement. « Au reste, note M. DUVAL, les officiers n'avaient-ils pas fait édifier, sur les délaissements, des métairies destinées à engraisser le cheptel qu'ils se faisaient confier par les gens des environs ? ». A Livinio, résidence du maître particulier, le trafic des bestiaux procurait d'importants revenus, disproportionnés avec la valeur réelle de la charge.

*
**

A la veille de la Révolution, la forêt de Rhuys a pratiquement cessé d'exister. Des siècles de négligence et de surexploitation en ont eu raison. Les massifs de Camors et de Floranges assurent alors l'essentiel des ressources de la Maîtrise. Dans son dictionnaire de Bretagne, le géographe Ooëf ne la mentionne pas, et ses éditeurs ajouteront plus tard : « Aujourd'hui de nombreux clos de vignes et d'immenses champs de froment se déroulent là où s'élevait le chêne séculaire ». On peut se demander si la forêt de Rhuys n'a pas été, finalement, victime de la contradiction existant entre une exploitation intensive, supposant une réglementation efficace dans les faits, et la persistance de formes d'exploitation individuelles. S'agissant d'une forêt royale, c'est-à-dire d'un bien public, la leçon mérite toujours réflexion.

PRINCIPALES SOURCES CONSULTÉES

- Archives départementales du Morbihan : fonds de Saint-Gildas de Rhuys (Pièces antérieures au XV^e siècle).
Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, Table de Marbre. 5. B/31. 5. B/77 5. B/158.
SÉE H. — « Les forêts et la question du déboisement en Bretagne à la fin de l'Ancien Régime ». Annales de Bretagne, 1924 et 1925.
DUVAL Michel - *La législation forestière royale et son application en Bretagne dans la seconde moitié du XVII^e siècle.*
DUVAL Michel - *Les forêts royales de la maîtrise de Vannes sous l'ancien régime.* Bulletin de la Société polymathique du Morbihan. Vannes, 1957-58, pp. 95-127.

L'Empreinte médiévale sur la Presqu'île

par André GUILLO*

Si la civilisation du Néolithique, les Celtes et les Romains ont laissé maintes signatures de leur présence dans la presqu'île, c'est le Moyen Âge qui lui imprimera une marque durable, encore prépondérante en dépit des aménagements de ces dernières années. Mais seulement à partir du XIII^e siècle...

Pour ce qui est du haut Moyen Âge, la formule imagée des historiens britanniques : « lost centuries » (siècles perdus) s'applique en effet au Pays de Rhuys. Les invasions successives des Barbares, des Bretons et des Vikings ont effacé tout vestige architectural ou écrit.

Le cartulaire de Redon (IX^e siècle) mentionne simplement son nom : Rewis ou Rowis, à partir duquel les étymologistes s'en sont donné à cœur joie. On a proposé Roue-enez, l'île royale ; Roc'h Gwiz (M. GUYOT-JOMARD, 1892 (1)), du nom d'un rocher (la truie en français) (2) ; enfin Roue-Ys, le roi d'Ys, certains ayant émis l'hypothèse que la baie de Suscinio pourrait receler les vestiges de la légendaire cité du roi Gradlon.

GILDAS ET SES MOINES.

Les disciples du saint breton Gweltas (Gildas) s'étaient bien établis en Rhuys à partir du VI^e siècle. Mais les Normands ravagèrent la presqu'île de fond en comble, et les « Gildasiens », devenus Bénédictins, gagnèrent le refuge de Déols, près de Châteaoux, sous la conduite de leur Abbé Daoc.

Au XI^e siècle, saint Félix entreprit la reconstruction des établissements détruits — le plus important ne se trouvait-il pas à Suscinio ? — une découverte archéologique récente autorise cette hypothèse — et un moine anonyme entreprit de rédiger l'histoire de la communauté. Il se fit l'écho de légendes populaires naïves, attribuant à saint Gildas grande taille et longue vie, et le transmuant en pourfendeur de dragons et de pirates marins (3). On y perçoit un écho du sentiment d'insécurité que suscitait la mer, dévoreuse de troupeaux et convoyeuse de pillards. La transgression flandrienne, élevant de quelques mètres le niveau moyen de l'océan, donna aux rivages de la presqu'île en ces temps troublés, une configuration voisine de l'actuelle : creusement et élargissement des dépressions du Mor-Bihan et de l'étier de Pénerf.

* Le Tour-du-Parc, 56370 Sarzeau.

Dans le Mor-Bihan, la péninsule d'Illur en fit les frais : devenue une île, elle ne conserve de son passé religieux que les fondations de son église paroissiale du XI^e siècle.

Côté Penvins, une antique paroisse au nom ignoré (celui de Saint-Demètre, décerné à partir d'un texte latin fort vague, ne saurait être retenu (4)) aurait eu, à en croire la tradition locale, son édifice central sur le rocher « Les Demoiselles », ex-péninsule ? puis îlot rattaché au rivage par une chaussée de dalles, le « chemin du goémon » pour les goémoniers de naguère. On nous a conté que les charrettes empruntaient encore ce passage au début du siècle dernier : il devrait bien en subsister des traces. Avis aux plongeurs archéologues...

Au XI^e siècle, les Bénédictins étaient donc les chefs spirituels d'une presqu'île de Rhuy où leur église abbatiale de Saint-Goustan ou Saint-Gildas a gardé son chœur roman. L'église paroissiale toute proche n'a plus que son porche, devenu entrée de cimetière.

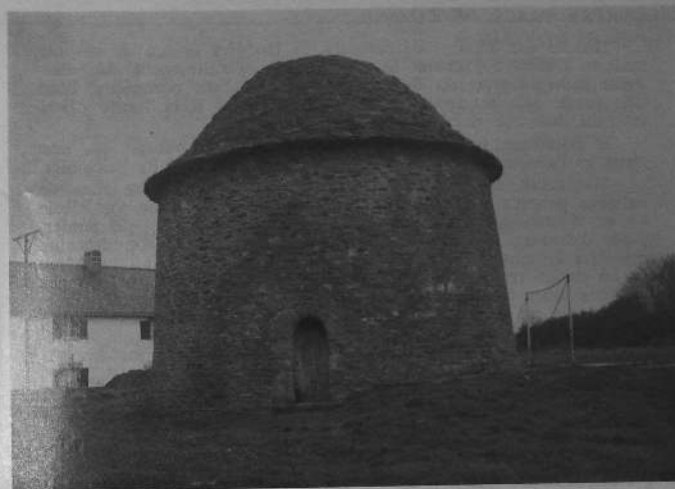
L'ancienne église de Sarzeau, dont une partie subsiste du côté sud de l'actuelle (fin XVIII^e siècle) paraît avoir été remarquable. De même que l'abbaye romane découverte tout récemment (été 1975) par l'équipe de fouilles dirigée par M. Patrick ANDRÉ, au bord même des douves du château de Suscinio.

Sous l'impulsion de ces moines défricheurs, la forêt de chênes communs et de chênes-verts reculait à partir de Saint-Gildas. Dans la partie occidentale de la presqu'île ne subsistait plus que



Vestiges de l'abbaye médiévale récemment découverte aux abords mêmes du château de Suscinio.

(Photo Guillo)



Le colombier de Suscinio

(Photo Guillo)

celle de Coët-er-Scouffle (Bois de l'Autour) à l'étendue encore considérable, du Logeo au Leindein... La moitié Est demeurait en grande partie sylvestre.

LES DUCS DE BRETAGNE.

Séduit par cette parure verte en toutes saisons, par cette mer omniprésente, ces nombreux étangs littoraux, ce climat particulièrement clément, le Duc de Bretagne Pierre de Dreux entreprit au début du XIII^e siècle (ou à la fin du XII^e) d'y édifier une résidence de chasse et de loisirs. Il arrêta son choix sur le site de Suscinio, déjà occupé (voir plus haut) par les Bénédictins.

Son fils Jean I^{er} le Roux, au cours de son long règne (1237-1286), ambitionna d'en faire son séjour de prédilection. Il fit édifier une forteresse — les temps l'exigeaient ainsi — sensiblement différente de ses ruines actuelles. Le déblaiement des douves, entrepris à la suite de l'acquisition de ces ruines par le département en 1965, a exhumé les piles du pont-levis primitif, à l'opposé de l'actuel. L'œuvre du prince bâtisseur ne lui survécut guère : le destructeur Du Guesclin, en 1373, extermina la totalité de la garnison et abattit la majeure partie de la forteresse...

Mais des plumes plus qualifiées que la nôtre ont écrit la longue histoire troublée de Suscinio (5), et le château est mentionné dans tous les guides.

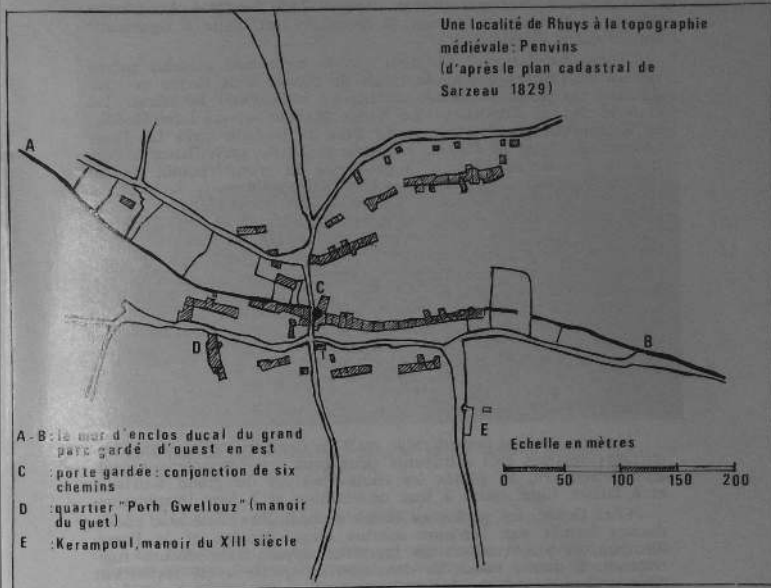
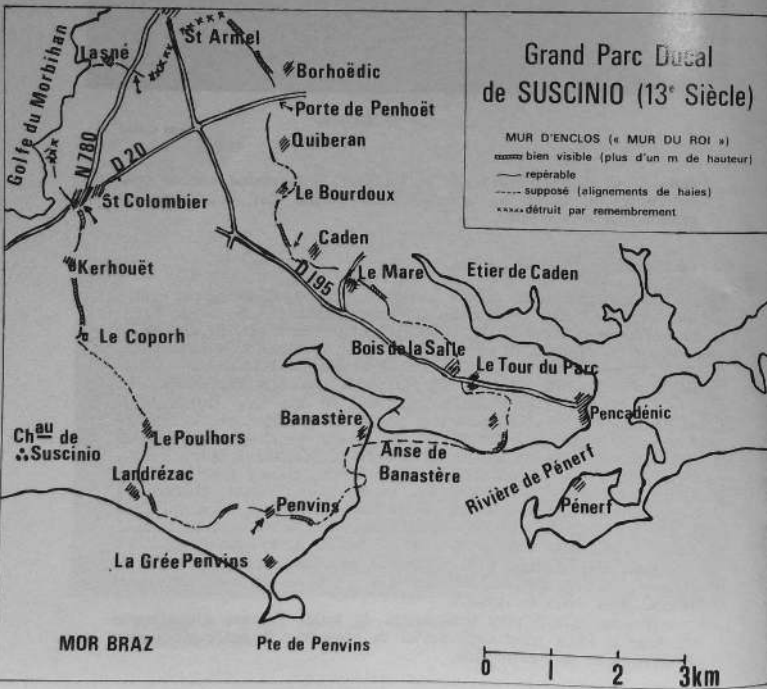
Il nous paraît plus intéressant de noter l'œuvre gigantesque de Jean le Roux pour s'approprier et préserver la forêt giboyeuse. Rhuy porte son empreinte.

QUATRE PARCS DE CHASSE.

Hostile aux moines défricheurs, le Duc les évinça de ses domaines. L'abbaye jouxtant le château fut détruite, celle de Saint-Pabu près du trou du Serpent (6) vidée de ses occupants, dont une partie alla fonder le prieuré de Logienec à la limite orientale du domaine ducal.

Il fallait en outre interdire aux paysans le pacage des bestiaux et l'abattage du bois, et, en sens inverse, la fuite du gibier.

Ménageant autour de son « tant biau castel » une zone de cultures peuplée — Landrezac conserve une maison du XIII^e siècle — et d'aménagements divers : jardins, basse-cour, pigeonnier, place d'armes... le Duc Jean ordonna la division de son domaine sylvestre en quatre parcs dûment enclos de murs. Vit-il lui-même la fin de ce travail de Romains ? Rien n'est moins sûr. Songez que ces murs totalisent une quarantaine de kilomètres, qu'ils mesureraient, à en juger par les parties à peu près intactes, 2,50 m de hauteur sur soixante centimètres d'épaisseur, ce qui représente plus de 50 000 mètres cubes de pierres, puisées en diverses carrières, notamment au Bois de la Cour-Penvins.



Les maîtres d'œuvre de Jean I^{er} utilisèrent à merveille le terrain. Ils n'hésitèrent pas à faire franchir par leurs murailles les bas-fonds marécageux lorsque le sous-sol présentait toutes garanties : ainsi entre Penvins et Landrezac où « ar chochir » (la chaussée) du mur ruiné sert encore de gué. Par contre, du côté de l'étier de Caden, il semble que l'on se soit contenté de digues protégées de l'érosion par des pierres superficielles entre Kervahuet (Le Tour-du-Parc) et le Pont-Neuf, Kerdré et Le Mare, et le Bourdoux et Quiberan. L'écoulement des eaux douces étant assuré, sous cette dernière, par le curieux ouvrage dit improprement « pont romain ».

Côté golfe du Morbihan, entre Kerbodec et Lasné, les redoutables vasières permirent l'économie de quelque cinq kilomètres d'enclos.

Mais côté Mor-Braz (7), la marée basse aurait permis l'évasion du gros gibier. Du Rohaliguen à Rouvran, la muraille ducale suit le rivage — lorsqu'il est assez bien défendu naturellement — jusqu'à la pointe de Beg-Lann, se repliant ensuite en bordure des marais côtiers.

Le plus petit des parcs, celui du Glisgoët près des Sodrieux, n'excède pas trente hectares. Le gibier, en réserve, y était nourri, puis lâché dans les autres parcs où les chasses répétées durent assez vite exterminer les loups et raréfier les cervidés.

Le Grand Parc, par contre, dépasse 2 600 hectares. Longtemps dépourvu de toute habitation, il dessine « un blanc » significatif sur la carte d'état-major.

Toute habitation ? Ce n'est pas le mot. Son étendue même nécessitait l'aménagement de relais de chasse sous forme de châtellenies ou manoirs parfois antérieurs à Suscinio lui-même. Tel était le cas de Coporh (« Le Vieux Manoir »), de Lann-Hoëdic, de Kerampoul en Penvins, et du Bois de la Salle près Le Tour-du-Parc. Et aussi de Caden, en outre poste de surveillance à l'entrée de l'« île de Reuis », à proximité du grand chemin central (ex-voie romaine ?) de la presqu'île. Sans oublier, à Kerguet, la « maison des gouverneurs », devenue ferme, entourée d'un magnifique mur de lichen, hélas mutilé en quelques années par la rectification de la D 198 qui a abattu son portail, et des résidences qui y ont ouvert des brèches.

Après la perte de l'indépendance bretonne, Suscinio et ses domaines n'intéressèrent que de fort loin leurs nouveaux maîtres les rois de France. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, les domaines ducaux furent successivement aliénés, la forêt défrichée et saccagée, les murs d'enclos transmués en carrière de pierres de bonne qualité et d'accès facile.

RIVAGES DISPARUS.

L'œuvre était si considérable qu'il en demeure néanmoins d'importants vestiges très attrayants pour ceux qui consentent à quitter les sentiers, ou plutôt les routes battues du grand tourisme et à laisser libre cours à leur observation et à leur imagination.

Côté Océan, les géologues et les archéologues, face aux enclos ducaux battus par l'érosion marine entre Penvins et le Fossé-Rouvran, et aux vestiges de murailles apparaissant encore fugitivement à marée basse, se demanderont quelle a été réellement l'importance de ce recul du rivage.

Jusqu'où s'étendait la « paroisse » mérovingienne ?

Existait-il au temps des Ducs, un chapelet quasi ininterrompu d'« estangs à pescher », depuis Calzac jusqu'à l'actuel étier de Kerboulico ? Les digues anciennes de la péninsule de la Grée-Penvins le laissent penser. De même que les aveux (8) des Ducs de Bretagne faisant allusion au « vieux étang » créé par le saint Gildas de la légende. Et encore les comptes d'Auberi (9), intendant du Duc Jean II, relatant son séjour à Bénéistier (Banastère-Bénéster, alors réunis avant l'extension de la baie ?) en 1305, et le « portage d'un chalain (chaland) d'estanc en autre, au Borgne (?), à Duaut (?) et à Meinbriac (?) », hameaux aujourd'hui disparus ?

La topographie de la moitié orientale de Rhuys a été dessinée sur les cartes par l'œuvre cynégétique ducal. La plupart des chemins latéraux aux « murs du Roi » (10) subsistent encore, empierrés de galets de quartz pour assurer le charroi de leurs éléments.

Ne livrant passage qu'aux grands chemins, les enceintes ducales étaient percées de rares portes dûment gardées. De nombreuses voies y convergeaient donc. La chose est particulièrement nette à Penvins, et autrefois à Lasné, avant le remembrement de Saint-Armel, destructeur, entre autres, d'un bon kilomètre de « mur du Roi ».



Le « mur du Roi » coupé par l'érosion marine (sous le pieu de gauche) : pointe Er Fosse, Le Tour-du-Parc.

(Photo Guillo)

LES VILLAGES ET LES MAISONS.

La toponymie de la région est également instructive. S'y inscrivent dans la langue du peuple, le breton, les traces de la forêt : « koad » adouci en « houët » vannetais, transparait dans Coët-Ihuel, Kerguet, Kerhouët, Kervahuet, Kerviliguët. Voulez-vous des buissons ? Voici celui du vent, Bodaval ; celui de la dune, Boderin... Des genêts ? à Balanfournis.

Quant à sa faune, on serait tenté de la retrouver dans les deux Kerblay (demeure du loup), Kerhart et Boderharf hantés par les cerfs... si nous ne savions que les surnoms pittoresques et truculents abondaient jadis dans nos campagnes. Le meilleur exemple ? Le « chien crevé » de Quiberan !

Les rares noms français sont postérieurs à la venue des ducs de Bretagne : leur entourage en usait et ensuite les administrateurs des Eaux et Forêts royales. C'est à eux que l'on doit Le Tour-du-Parc substitué à Kervahuet, le Pont-Neuf (dernière des digues édifiées au XIII^e siècle ?), et la Maison-Neuve, probable relais de chasse au milieu du grand parc.

L'habitat lui-même porte la marque ducal. Après l'aliénation des domaines seigneuriaux, les manants nos ancêtres économisèrent au maximum leur temps et leur peine en adossant leurs pauvres demeures, contiguës, au mur déchu du Roi. L'alignement des maisons, face au soleil du midi, à Penvins, Banastère, Le Tour-du-Parc (bourg), Le Mare, est caractéristique.

Tel est l'ensemble original et harmonieux modelé par le choix de Rhuys pour séjour de plaisance des premiers « touristes » bretons d'il y a sept siècles.



Une « restauration » controversée : le couronnement de la Tour Sud-Est de Suscinio.

(Photo Guillo)

ET AUJOURD'HUI...

L'essor touristique du xx^e siècle, discret jusque vers 1950, risque de lui porter d'irréremédiables atteintes. Moins que les résidences secondaires — si on ne leur permet pas d'essaimer trop loin des hameaux — ce sont les voies nouvelles qui sont le plus à craindre. Les chemins d'intérêt local risquent d'emprunter les chemins latéraux aux murailles historiques, et de s'élargir à leurs dépens.

Les voies nouvelles, tracées sur le papier du plan directeur d'urbanisme, auquel vont se substituer les Plans d'Occupation des Soils, ont été visiblement prévues par des personnes étrangères à la région, et même à la Bretagne, et ignorantes de son histoire. Sinon, comment concevoir que la déviation sud de Kerguet, abatte si elle est réalisée, une portion importante des plus beaux pans de murs subsistants, et saccage la merveilleuse vue du château et de ses abords dont on jouit des hauteurs du Saut-du-Loup ?

Gageons que l'optique de ces estimables techniciens changerait s'ils chaussaient leurs bottes et s'écartaient du bitume en compagnie des amoureux des sentiers de Rhuys.

Ceux-ci regrettent que seul le château de Suscinio paraisse être l'objet de la sollicitude du département et de son Conseil Général. C'est tout son environnement qui mérite attention et, autant que faire se peut, conservation.

Or, ni la fontaine de la Duchesse (xv^e siècle), ni la maison des Gouverneurs, ni à plus forte raison les murs des parcs ne sont classés ni inscrits à l'inventaire, ni même signalés à l'attention des nombreux acquéreurs de parcelles les jouxtant.

La S.E.P.N.B., pour sa part, en liaison avec le Centre Social de Kercado-Vannes et le Comité de Défense de la Presqu'île de Rhuys, se propose, en traçant des circuits pédestres, d'informer et de sensibiliser en ce sens tous les amoureux de la nature, de la presqu'île de Rhuys et de son prestigieux passé.

REFERENCES

- (1) Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan (1892).
- (2) ... à la pointe de Penvins. On a exhumé, en quatre emplacements proches, des tuiles romaines.
- (3) Légendes reprises par Y. MAUFRET : « Saint-Gildas de Rhuys, moine celtique » (Ed. Beauchesne, Paris, 1972).
- (4) H. MARVILLE, Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan, 1974.
- (5) *Bibliographie de Suscinio*
 - a) *épuisés* :
 - LE DIVELLEC, ancien receveur du domaine de Suscinio : Le château de Suscinio (Impr. L. Tillet, Hennebont, 1864 et 1885).
 - MAX NICOL, Guide du voyageur dans la Presqu'île de Rhuys (Impr. Lafolye, Vannes, 1892).
 - ADRIEN REGENT, La Presqu'île de Rhuys (Impr. Lafolye, Vannes, 1902).
 - ABBÉ LUCO, Pouillé du diocèse de Vannes.
 - ANONYME, Château de Suscinio près Sarzeau (brochure de 24 pages cependant très complète) (Impr. Chaumeron, Vannes).
 - b) *ouvrages plus récents* :
 - G. GANUCHAUD (Impr. Chantreau et Fils, Nantes, 1957), Château de Suscinio - Images de son passé.
 - M. de GALZAIN, « En passant par la Presqu'île de Rhuys » (Impr. de Saint-Michel, Priziac, non daté).
 - M. de GALZAIN, « En passant par Suscinio » (édité par le Conseil général du Morbihan, 1968).
- (6) Haut lieu légendaire de Rhuys entre Penvins et Saint-Armel saccagé par l'ouverture récente d'une carrière.
- (7) « La grande mer » délimitée par l'alignement Quiberon, îles d'Hoat et Hoëdic et pointe du Croisic.
- (8) Titres de propriété.
- (9) LA BORDERIE, « Recueil d'actes inédits des ducs de Bretagne ».
- (10) Nom de lieu-dit fréquent dans la Presqu'île.

Le milieu physique de la Presqu'île de Rhuys

par J.-Y. DESDOIGTS

La Presqu'île de Rhuys est orientée d'Est en Ouest entre le Golfe du Morbihan et l'Océan Atlantique. Couverte par les communes d'Arzon, Saint-Gildas-de-Rhuys, Sarzeau, Le Tour-du-Parc et Saint-Armel, elle est limitée par les basses terres séparant le Golfe du Morbihan de la rivière de Pénérif.

C'est un pays de lourdes croupes atteignant 40 m d'altitude aux bords de Sarzeau et de Saint-Gildas. Le relief dissymétrique se relève assez vivement du Nord vers le Sud. C'est un interfluve d'où s'échappent des vallons peu incisés aboutissant rapidement à autant de baies étroites ou de marais isolés du large par des cordons littoraux. La commune du Tour-du-Parc occupe des terrains allongés entre les étiers de Kerboulico à l'Ouest et de Caden à l'Est ; ces deux étiers font partie de l'ensemble de la rivière de Pénérif.

I. LE RELIEF DE LA PRESQU'ÎLE.

La Presqu'île de Rhuys est essentiellement constituée de micaschistes. C'est un lambeau de péninsule qui a dû être légèrement déformé après l'éocène (A. GUILCHER, 1948). Ce gauchissement est dû à l'affaissement des terrains situés entre l'île aux Moines et Ambon ; la limite Sud de cette dépression déborde sur la presqu'île entre Le Net et Penvins ; on peut estimer que le versant rectiligne, de 3 km de long et de 15 à 20 m de dénivellation situé au nord du bourg de Sarzeau, est dû à une fracture jalonnant cet accident tectonique. Vers Kerlevenan, la limite s'infléchit vers le Sud-Est et rejoint l'océan entre Penvins et Banaster. Ainsi peut-on distinguer un secteur de basses terres au nord et à l'est de la presqu'île et un complexe de hautes terres au sud et à l'ouest.

De topographie très monotone, les basses terres sont parcourues par des vallons peu incisés ; des bras de mer, démesurés par rapport à l'importance des ruisseaux de tête, les pénètrent profondément, surtout à partir de la rivière de Pénérif.

Les secteurs les plus élevés se divisent en deux parties. À l'est du Net, le petit massif de Sarzeau-Saint-Gildas s'élève lourdement jusqu'à 42 m, ce qui est considérable aussi près de la mer. À l'ouest du Net, le paysage, plus morcelé, est davantage pénétré par la mer. Son altitude est moins élevée ; assez paradoxalement, le point le plus haut se trouve dans une presqu'île : le tumulus du Petit-Mont culmine, en effet, à 36 m. On observe d'ailleurs comme un retournement topographique le long du littoral au sud-est de Port-Navalo.

Ces deux secteurs de la presqu'île sont séparés par deux ensembles assurant la liaison entre le Golfe et le marais de la Saline. Ce sont des vallées mortes d'altitude peu élevée : environ 4 m au Net, un peu plus de 5 au sud de Porh-Nèze. Selon un témoin oculaire, le vallon de Porh-Nèze aurait été emprunté par la mer au début du siècle, à l'occasion d'une forte tempête. Ces deux formes, séparées par une colline de 17 m, correspondraient à d'anciens passages de la rivière de Noyal, avant que celle-ci ne conflue avec celle de Vannes (A. GUILCHER, 1948).

II. LE GOLFE ET LA RIVIÈRE DE PENERIF.

Cette confluence de la rivière de Noyal et de celle de Vannes serait la conséquence de l'une des multiples captures effectuées à partir du Loc'h d'Auray après le gauchissement tectonique de l'est du Golfe. Le réseau hydrographique, déjà en place lors de la transgression normannienne, se serait définitivement constitué au moment de la dernière régression marine. Les épisodes périglaciaires se traduisent par des dépôts en pente et des vallons en berceau partiellement occupés par des bras de mer : tel est le cas autour de la commune d'Arzon, où l'on observe une série de rias périglaciaires naines entre Port-Navalo et Pen-Castel. Plus à l'Est, des rias plus classiques tendent à constituer des réseaux hiérarchisés. Au-delà de la presqu'île de Truscat, on ne retrouve plus de rias, mais une côte très ennoyée par une vasière d'où émergent quelques îles.

Si elle atteint 9 nœuds entre Port-Navalo et la Pointe de Kerpenhir, la vitesse des courants décroît rapidement au fur et à mesure que le bassin s'élargit ; il en résulte que l'envasement du littoral par des sédiments vaseux est de plus en plus important. C'est pourquoi seule l'anse de Port-Navalo, ou de Port-Leen, ne découvre jamais à marée basse. En outre, au sud-est du Golfe, ce sont sans doute des formes peu accusées qui ont été envahies par la mer. Ces deux causes doivent ajouter leurs effets pour faire de cet endroit la vasière étendue que l'on connaît.

Il faut ajouter à ce tableau du littoral du Golfe l'existence de nombreuses falaises entaillées dans des formations surtout périglaciaires. Ces formes n'ont pu être façonnées que par les vagues locales, courtes mais efficaces ; leur présence ou leur absence paraît plus liée à l'exposition qu'à la nature de la roche littorale.

Si la caractéristique principale de la rivière de Pénérif est l'envasement de ses étiers, l'exposition au large de sa partie terminale vaut à celle-ci d'être bordée de nombreuses falaises, en particulier entre la Pointe de Penvins et la Pointe Becudo d'une part, au sud de la commune du Tour-du-Parc de l'autre. Ces falaises se sont habituellement constituées dans des dépôts quaternaires. Entre la Pointe Becudo et Banaster se trouvent deux modestes marais fermés par de petits cordons littoraux.

C'est près de Banaster que se trouve la forme littorale la plus intéressante. Il s'agit d'un couple de flèches tendant à se rejoindre à partir des deux rives les plus rapprochées de l'étier de Kerboulico. Ces formes sont empruntées par la route de Sarzeau au Tour-du-Parc par Banaster. Elles sont dues à l'élargissement de l'étier vers l'amont qui provoque un ralentissement des courants, et, donc un affaiblissement de leur capacité de transport. De telles formes tendent également à s'édifier au niveau de Pencadenic.

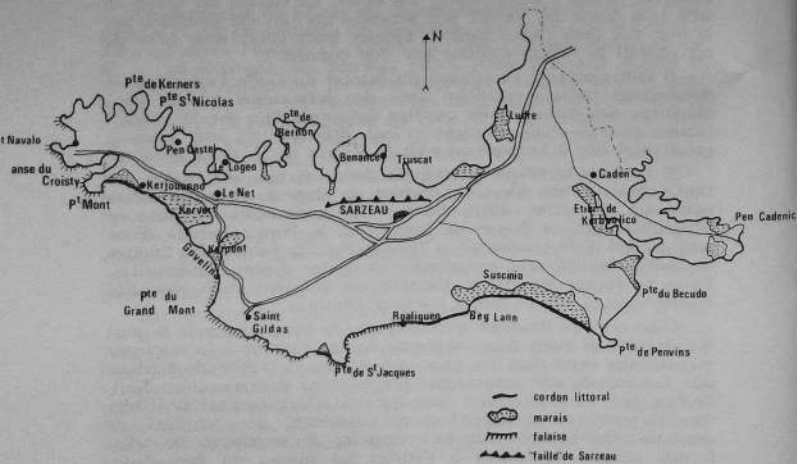
Enfin, un couple de flèches a été décrit à l'entrée de l'anse du Croisty : elles ont été en parties détruites et en parties utilisées comme terre-pleins pour le nouveau port de plaisance qui s'y installe. Ceci montre que la partie terminale de la rivière de Pénérf s'apparente au littoral océanique de la presqu'île.

III. LA COTE SUD.

De même que pour le Golfe, le littoral océanique de Rhuys a largement hérité des épisodes quaternaires. Cela se traduit dans le paysage par une série de falaises de 10 à 15 m de haut. Ces falaises sont, soit en contact direct avec l'océan, soit séparées de celui-ci par des ensembles de marais et de cordons littoraux. Les phénomènes périglaciaires leur ont conféré l'allure générale d'un versant en pente forte. Selon A. GUILCHER, elles sont en relation avec un relèvement de la surface éocène particulièrement marqué dans le sud de la Presqu'île de Rhuys. C'est sur cette falaise que s'appuie l'évolution actuelle.

L'action marine apparaît essentiellement locale : en effet, la Baie de Quiberon est fermée au Sud par un relief s'étirant de la Presqu'île de Quiberon à Hoëdic en passant par Houat. Les seules discontinuités de cette barrière sont constituées par les passes de la Teignouse et de Béniguet. Notre littoral est ainsi mis à l'abri des houles océaniques lointaines. Seules celles de Sud-Est viennent d'un peu plus loin. Cependant l'efficacité des vagues locales ne doit pas être négligée.

La falaise ancienne vient au contact de la mer à Port-Navalo, au Petit-Mont et à Saint-Gildas de part et d'autre du Grand-Mont. A ces endroits, elle est ravivée à la base sur une hauteur qui peut atteindre plusieurs mètres. La reprise de l'érosion marine est particulièrement nette à Saint-Gildas, où l'on remarque de nombreuses grottes dans les micaschistes. De même que dans la rivière de



Pénérf ou dans le Golfe, on observe aussi des falaises entaillées dans les dépôts quaternaires entre Port-aux-Moines et la plage de Saint-Jacques ainsi qu'au Roaiguen.

Mais l'élément qui retient habituellement l'attention dans la presqu'île est constitué par les couples de marais et de cordons sableux.

Entre les falaises de Saint-Gildas et la Pointe du Petit-Mont se trouvent trois de ces ensembles. Le premier cordon borde la plage des Govelins et isole le marais et l'étang de Kerpont ; il subit une érosion certaine au Sud, à proximité du parking, alors qu'au Nord, il est interrompu le long de la Pointe du Grand-Rohu par l'émissaire de l'étang de Kerpont.

Le marais de la Saline est bordé par un second cordon qui s'étend du Grand-Rohu à la Pointe de Kerjouanno. Ce cordon est érodé de l'intérieur sous Tumiac, le long de l'émissaire du marais dont les eaux rejoignent finalement l'océan par infiltration ; cette érosion interne doit sans doute être attribuée à de courtes vagues parcourant les étangs temporaires qui se mettent parfois en place à cet endroit. Près du camping de Kervert, le littoral est attaqué par la mer ; ailleurs, le cordon apparaît stable ou en voie d'engraissement. C'est en raison de leur état de conservation satisfaisant que le marais et le cordon de Tumiac-Kervert font actuellement l'objet d'une procédure de classement au titre des sites.

Enfin, entre la Pointe de Kerjouanno et le Petit-Mont, se trouve un troisième couple destiné à subir de nombreuses transformations du fait d'un aménagement touristique important ; là aussi, on observe une érosion importante au point d'accès le plus fréquenté par le public, alors qu'au pied du Petit-Mont, le cordon est manifestement en voie d'engraissement.

On doit s'interroger sur les relations existant entre la dégradation des cordons du fait de la fréquentation touristique et de l'action de la mer. Tout semble se passer comme si la fréquentation la plus importante se produisait précisément là où la mer attaque les cordons ; il s'ensuit peut-être un prélèvement plus important des sédiments transportés à l'autre extrémité du cordon. L'épaisseur croissante des cordons fait penser que l'accumulation la plus forte se fait près du Petit-Mont ; il y aurait donc un transport de sable général du Sud-Est vers le Nord-Ouest dont profiterait surtout le cordon de Kerjouanno.

De Saint-Jacques à la Pointe de Penvins se trouve une autre série de couples marais-cordons littoraux. Entre Kercambre et la Pointe Saint-Jacques, un camping occupe le premier de ces marais, fermé par un cordon attaqué en falaise. Même falaise entre le Roaiguen et Beg-Lann, où se trouve un cordon long de près de 2,5 km ; de tracé irrégulier, il ne barre un marais que dans sa partie centrale au niveau de Lann-Hoëdic.

Mais l'ensemble littoral le plus spectaculaire de la presqu'île se trouve entre Beg-Lann et la Pointe de Penvins : là, un cordon littoral, long de près de 5 km s'appuyant à Landrézac sur la falaise morte, isole à l'Ouest le marais de Suscinio, ancien marais salant dominé par le château récemment restauré, et à l'Est, le marais de Penvins ; le marais de Suscinio est le plus étendu de la presqu'île. Il se divise en deux diverticules où se trouvent des étangs permanents.

Ici la côte recule depuis longtemps, puisque de 1820 à 1907 (levées hydrographiques de BEAUTEMPS-BEAUPRÉ et de ROLLET de



Penvins. La côte recule : déchaussement du mur de propriété malgré la protection artificielle, blockhaus sur la plage.

L'ISLE), elle a pu se déplacer par endroits de 40 à 50 mètres ; dans le même temps, le tombolo reliant le continent à la Pointe de Penvins diminuait du tiers (GUILCHER, 1948). On constate sur le terrain que le mouvement se poursuit : le blockhaus de Penvins débordait déjà nettement sur la plage alors que, de part et d'autre, il a fallu construire un mur pour protéger les propriétés riveraines des empiétements de la mer. On peut s'interroger sur l'efficacité à terme d'aménagements qui modifient un certain équilibre naturel sans empêcher l'action de forces contre lesquelles notre technologie est impuissante. En tout cas, l'érosion du cordon semble se poursuivre au-dessus du mur de protection. En face du terrain de camping, le cordon est traversé de couloirs d'érosion caractéristiques des effets de piétinements répétés entraînant l'ablation du sable ; seule une partie de ceux-ci aboutissent à une falaise vive, ce qui oblige à poser de nouveau le problème des relations entre érosion naturelle et érosion anthropique dans ces constructions dont la granulométrie trop grossière exclut pratiquement toute action du vent.

Pour terminer cette simple description, il convient maintenant de dire un mot des roches qui ont servi de points d'appui à l'édification des flèches littorales. Ce sont en général de très basses plates-formes. Tel est le cas en particulier de la Pointe Saint-Jacques et surtout celle de Penvins. Celle-ci est constituée d'un substratum rocheux aplani ne dépassant guère les hautes mers, recouvert d'une argile jaune à galets non concrétionnés ; selon A. GUILCHER, à qui l'on doit cette description, la superficie de ce promontoire s'est réduite d'un quart environ entre 1820 et 1907.

La pêche dans la Presqu'île de Rhuys

par Auguste LE ROUX *

Au nord, le Mor-Bihan, au sud le Mor-Bras... les habitants de la Presqu'île se devaient de consacrer une partie de leur activité à la mer. La pêche, pratiquée autrefois côté Golfe, y a cédé le pas à l'ostréiculture et ne subsiste plus guère que sur le rivage atlantique.

En plus de l'approvisionnement de la population locale, cette pêche trouvait un débouché proche sur le marché de Vannes, que fournissaient également les pêcheurs des environs immédiats de cette ville et en particulier ceux de Séné qui, travaillant dans le Mor-Bras, étaient basés de façon plus ou moins régulière dans les ports de Rhuys. Cette coexistence (probablement pas toujours pacifique !) était rendue nécessaire par la longueur et la difficulté, due aux courants de marée, du trajet de Vannes à la mer ouverte, elle subsiste encore de nos jours et complique quelque peu l'étude de la pêche sur la Presqu'île.

Le bilan de cette activité est par ailleurs assez difficile à établir avec précision compte tenu de son caractère dispersé, tant au niveau des captures que de la commercialisation et de la discrétion des pêcheurs à propos des quantités débarquées.

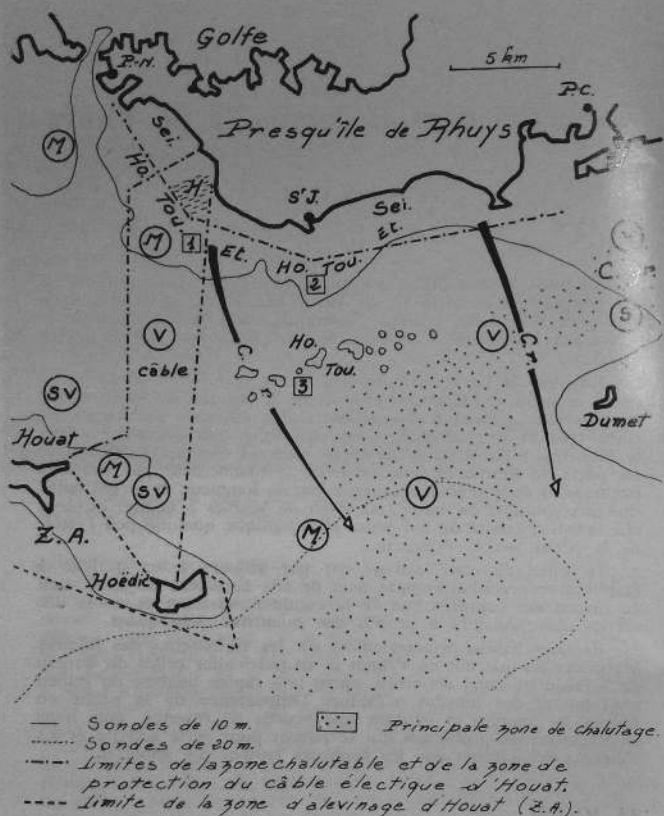
En nous basant principalement sur les statistiques des Affaires Maritimes du quartier de Vannes et en particulier celles du bureau de Sarzeau (1), nous tenterons, après une rapide analyse du milieu physique et des moyens, d'évaluer l'importance de la pêche en termes de tonnage et en tant que source de revenus, puis nous envisagerons les problèmes qui se posent pour cette activité et les éléments de solution que les pêcheurs tentent d'y apporter.

LE MILIEU.

Les fonds de la baie de Quiberon et du Mor-Bras (Carte 1), émergés au cours de la dernière glaciation (Würm), il y a environ 20 000 ans, sont recouverts d'une couche d'eau dont la profondeur n'atteint 20 mètres qu'au sud d'une ligne Houat-Dumet.

Le substrat rocheux de la Presqu'île s'enfonce sous la mer, constituant les plateaux du Grand-Mont et de Saint-Jacques, se redresse plus au large pour donner le plateau de la Recherche et émerge de nouveau à Houat et Hoëdic.

* Station Biologique de Bailleron, Séné, 56000 Vannes.



Carte 1. — Le Mor-Bras, carte sommaire des fonds avec localisation des zones de pêche pour quelques espèces.

1 : Plateau du Grand-Mont — 2 : Plateau de Saint-Jacques — 3 : Plateau de la Recherche — S : sable — SV : sable vaseux — V : vases diverses — M : maërl et coquilles brisées — C. gr. : crevettes grises (pêchées au chalut à perche par les ports de Billiers et Tréguier) — C. r. : crevettes roses (les flèches indiquent le sens de la migration d'hiver) — Et. : Etrilles — H : Huitres (Banc du Grand-Mont) — Ho. : Homards — Sei. : Seiches — Tou. : Tourteaux.

Le chalutage est surtout pratiqué par les pêcheurs de Séné.

Jusqu'aux sondes de 5 mètres, la roche est presque partout à nu et de très nombreux pointements rocheux hérissent encore le fond jusqu'aux sondes de 10 mètres.

Hormis les gisements de maërl et de coquilles brisées entre les « roches » et sur la bordure des plateaux, les fonds situés au sud de la Presqu'île sont recouverts de vases diverses ou de sables plus ou moins envasés (GLÉMAREC, 1969) susceptibles d'être exploités par arts trainants.

En principe le chalutage est interdit sur une étroite bande côtière (de 1 à 3 km de large environ, pour les navires de 6 tonneaux et moins) et dans la zone de protection du câble électrique alimentant Houat. Dans la pratique ces zones ne sont guère respectées.

Bien que largement ouvert au sud sur l'Atlantique, le Mor-Bras bénéficie de la protection de la Presqu'île de Quiberon et des îles qui la prolongent, face à la houle d'ouest. La Vilaine, à l'est, y déverse des éléments fertilisants (apports réduits par la construction du barrage d'Arzal). Le Golfe au nord, par ses eaux relativement chaudes et riches en plancton, favorise la croissance des formes larvaires et juvéniles et lui assure le renouvellement de nombreuses espèces.

Le Mor-Bras se présente donc comme une zone de transition, remarquablement complétée par les apports des éléments voisins ; compte tenu de la variété des fonds qui s'y juxtaposent, source de variété en espèces, il constitue certainement une région de haute productivité biologique.

LES HOMMES, LE MATERIEL.

La pêche est exercée à plein temps par une quarantaine de marins. Ils arment quelques pinasses en forme, ne dépassant pas 6 tonneaux et des bateaux en V, de dimensions encore plus réduites, montés par un ou deux hommes.

Lorsqu'on fait le compte des embarcations de tous types, jusqu'aux plates, on atteint le chiffre de 43 unités, réparties entre 3 ports : Pen-Cadenic, Saint-Jacques et Port-Navalo dont l'équipement se limite en pratique à un môle-abri et/ou une cale d'accostage.

Dans l'ensemble donc, des moyens limités qui ne permettent qu'une pêche artisanale côtière.

LES PRODUITS DE LA PECHE.

Pour les raisons que nous avons mentionnées au départ, et du fait de l'absence de criée, l'évaluation des tonnages débarqués est difficile. Les statistiques établies par les Affaires Maritimes constituent des estimations probablement discutables dans le détail, mais elles donnent cependant une bonne image d'ensemble du produit de la pêche.

La figure 1 fournit les chiffres des captures pour 1975 et représente la part que prennent les principales espèces dans le revenu des pêcheurs.

Ces captures portent sur 3 groupes : les mollusques, les poissons et les crustacés. La diversité des espèces pêchées et le

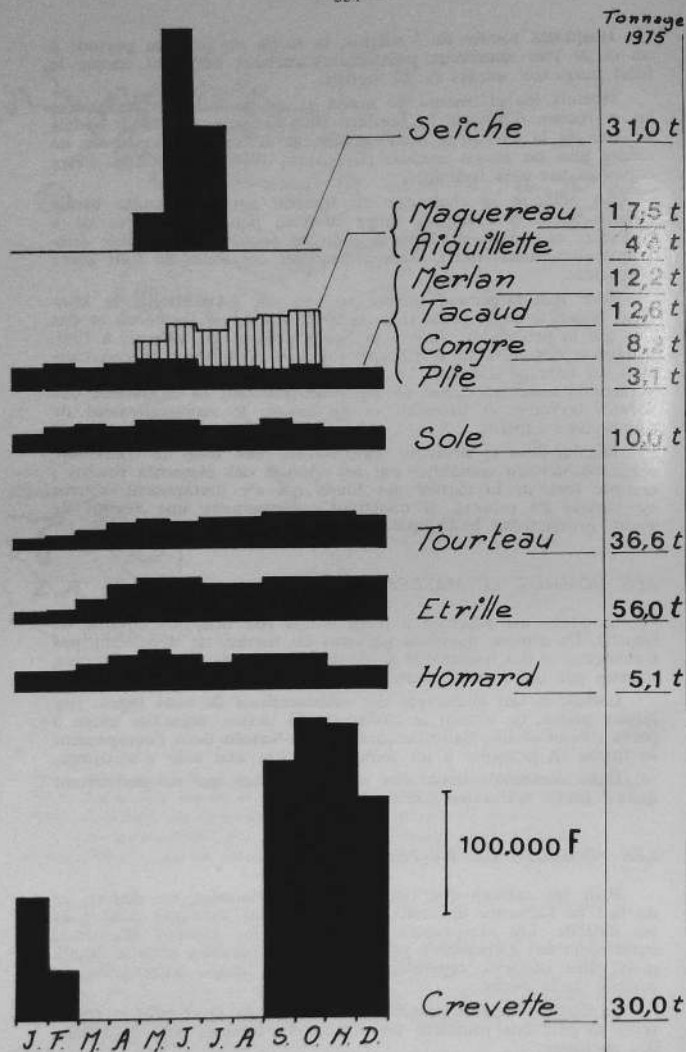


Fig. 1. — Produit mensuel des ventes et tonnage annuel débarqué pour les principales espèces pêchées dans les ports de la Presqu'île de Rhuys (Anné 1975).

caractère saisonnier de certaines pêches, qui implique, en cours d'année, une reconversion et un certain opportunisme de la part de pêcheurs, apparaissent immédiatement.

Les seiches, ou morgat, sont prises au casier le long de la côte sud, lors de la migration annuelle qui les conduit dans le Golfe où elles viennent pondre et où elles sont également pêchées en grand nombre. Les apports subissent des fluctuations importantes d'année en année. 1975 semble avoir été assez favorable sur la Presqu'île.

Parmi les poissons, les espèces saisonnières comme le maquereau et l'aiguillette occupent une place relativement importante.

Merlans, tacauds, congres et plies ne représentent qu'un chiffre de vente modeste, que la sole atteint à elle seule, méritant ainsi une mention particulière.

D'autres espèces comme le rouget, le lieu, le bar, la raie, le mullet (pêché surtout dans le Golfe) figurent de temps à autres dans les apports. Malgré cette diversité, les poissons ne se placent qu'au second rang comme source de revenus.

La première place revient aux crustacés : tourteaux, étrilles, homards et surtout crevettes roses.

Les trois premières espèces sont pêchées dans les mêmes casiers sur les plateaux rocheux. Les apports de homards se tiennent depuis une dizaine d'années entre 4 et 8 tonnes annuelles sans montrer de tendance nette. Les captures de tourteaux et d'étrilles sont par contre en nette augmentation par rapport au passé proche. C'est vers l'étrille et la crevette rose que la pêche s'est réorientée et notablement accentuée récemment. La crevette rose représente, à elle seule, 30 % du total des ventes annuelles pour l'ensemble des apports.

Le produit des pêches est vendu de gré à gré aux mareyeurs, aux restaurateurs ou directement aux consommateurs (« à la chine »).

Le poisson est probablement absorbé en grande partie par la demande locale sauf le rouget (lorsqu'il s'en pêche !) et la sole.

Des seiches, en « filets », sont exportées vers le Japon, et les crustacés expédiés vers les grands centres (Paris, Bordeaux, Marseille en particulier). Les étrilles méritent une mention particulière puisqu'au cours de l'hiver (d'octobre à mai) elles font l'objet d'une exportation vers l'Espagne par camions-viviers : une cinquantaine de tonnes au moins ont pris cette direction au cours de la saison 74-75.

Sur le plan financier, la pêche assure à la Presqu'île un revenu global estimé à environ 3 000 000 de francs par an. A cela, il conviendrait d'ajouter le fruit de la petite pêche, de la pêche à pieds en particulier, qui porte principalement sur les mollusques. Elle est la source de profits modestes certes, mais non négligeables sur le plan familial et elle est susceptible d'avoir un impact relativement important sur le milieu naturel.

PROBLEMES ET PERSPECTIVES D'AVENIR.

L'étude des statistiques de la Presqu'île ne permet pas de se faire une idée exacte de l'évolution du stock des espèces pêchées car les données portent sur un nombre très faible de bateaux et

des variations sur quelques unités ont des répercussions sensibles sur l'ensemble. Celles du quartier de Vannes, même si elles prennent en compte, mais pour une faible part, des captures faites dans le Golfe, constituent une indication plus sûre. Elles montrent que, depuis le début de cette décennie, les apports sont en baisse pour toutes les espèces importantes sauf l'étrille et la crevette rose. L'augmentation des captures pour ces deux crustacés ne compense évidemment pas la diminution générale, si bien que, comme le montre la figure 2A, les quantités globales débarquées, tant pour les crustacés que pour les poissons, sont tombées à environ 50 % de leur valeur initiale en l'espace de 6 ans. Une évolution semblable, au moins en ce qui concerne les crustacés, s'observe dans le quartier d'Auray.

Bien entendu, des considérations autres que l'état des stocks, et en particulier la diminution du nombre des pêcheurs, doivent entrer en ligne de compte pour expliquer cet état de chose, mais la tendance à la diminution du rendement doit être retenue comme significative, incontestablement.

Cette situation n'est pas propre à la région et ses causes (surpêche à proprement parler, destruction des juvéniles, perturbations des fonds par les engins traînants, pollution) ont maintes fois été évoquées dans *Penn ar Bed* (voir en particulier les articles de J. GARREAU et de J. CHAUSSADE).

Le revenu des pêcheurs s'en ressent évidemment et les intéressés ont constitué, au début de 1975, un groupement afin d'assurer une meilleure défense de leur profession sur le plan économique et social (la transformation en coopérative est envisagée) d'une part et, d'autre part, en vue d'apporter un remède à l'appauvrissement des fonds et de rechercher du côté de l'aquaculture, encore balbutiante, des activités d'appoint.

Concrètement, le groupement est intervenu dans trois domaines : la pratique de la pêche par les plaisanciers, le classement du banc d'huîtres du Grand-Mont, l'alevinage en homards du plateau de la Recherche.

Du temps où les plaisanciers étaient en nombre limité, les marins-pêcheurs les regardaient d'un œil généralement bienveillant et souvent amusé, s'exercer à la pêche. Il n'en va plus de

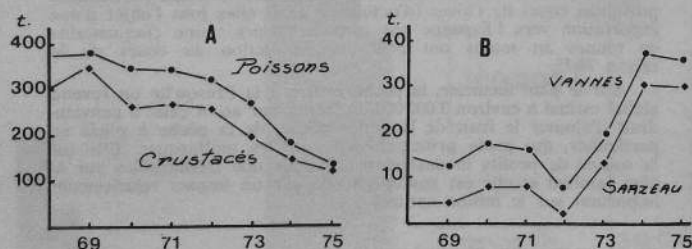


Fig. 2. — A) Evolution des tonnages de poissons et crustacés pêchés dans le quartier de Vannes de 1969 à 1975.
B) Evolution du tonnage de crevettes roses pêchées dans les ports de la Presqu'île et dans l'ensemble du quartier de Vannes de 1969 à 1975.

même aujourd'hui face à l'arrivée massive de vacanciers au cours de l'été et de la fréquentation très assidue de la côte par un nombre croissant de citadins tout au long de la belle saison. Il en est résulté une multiplication du nombre des plongeurs sous-marins et une augmentation considérable des utilisateurs de canots en tous genres, mouillant lignes dormantes, casiers, filets simples et tramails.

Cette situation serait relativement bien tolérée si elle ne donnait pas lieu à des abus manifestes de la part de certains, vigoureusement dénoncés par les responsables d'organisations de pêcheurs-plaisanciers, qui utilisent un nombre prohibé d'engins (c'est ainsi qu'un de ces braconniers a été surpris à mouiller 500 mètres de tramails alors que 50 seulement sont autorisés !) et en profitent pour arrondir leur budget ou financer leurs vacances.

Au cours de l'été 75, le groupement des pêcheurs a entrepris une campagne d'information par voie de presse et par affichage dans les campings afin de rappeler aux plaisanciers les limites de leurs droits et a, au cours d'une opération surprise, relevé leurs engins non signalés réglementairement, engins qui ont été par la suite restitués à leurs propriétaires.

Le banc naturel d'huîtres du Grand-Mont, situé dans la zone de protection du câble électrique alimentant Houat, était interdit au dragage, mais était par contre exploité par les pêcheurs à pieds sur sa bordure et plus au large par les plongeurs. Le groupement a obtenu le déplacement vers l'ouest de la limite est de la bande protégée et le classement du banc. Celui-ci est donc désormais ouvert à l'exploitation, dont il faut souhaiter qu'elle sera raisonnable si on ne veut pas qu'à brève échéance et pour un seul profit immédiat, il disparaisse à son tour comme tant d'autres dans le Morbihan.

En ce qui concerne les homards, 8 600 juvéniles, fournis par l'écloserie d'Houat, ont été immergés en 1975 sur un secteur du Plateau de la Recherche. Les résultats obtenus à Houat sont encourageants (LE DORVEN, 1974 et communication personnelle) ; ils pourraient certainement être étendus aux secteurs rocheux voisins de la Presqu'île mais cela exigerait des aménagements en ce qui concerne l'exercice de la pêche et une discipline accrue de la part des professionnels.

La pêche de la crevette rose mérite qu'on s'y arrête quelques instants, compte tenu de l'importance qu'elle a pris récemment et du volume qu'elle représente sur le plan des revenus.

Cette espèce (fig. 3) accomplit au cours de l'année une migration qui la mène des rochers, situés en bordure même de la côte, qu'elle fréquente à la belle saison, jusqu'à plusieurs milles au large, sur les fonds vaseux, dans le courant de l'hiver. Le comportement des individus variant d'ailleurs en fonction de l'âge et du sexe. L'art du pêcheur consiste à suivre cette migration pas à pas et à mettre à profit les périodes de gros temps d'ouest qui sont les plus favorables pour la capture au casier.

La pêche commence parfois dès la mi-juillet et cesse d'être rentable en mars, alors que les crevettes sont au large.

La durée de vie est généralement de deux ans, les femelles atteignent une taille nettement supérieure à celle des mâles et pondent deux (peut-être trois) fois dans l'année. Du fait de sa mobilité, de son comportement assez capricieux vis-à-vis du casier, de sa « disparition » au printemps (qui permet la première ponte

des femelles d'un an et la deuxième ponte des femelles de deux ans), la crevette est mieux armée pour résister à la surpêche que les espèces sédentaires et à croissance lente comme le homard ou le tourteau. Mais une surexploitation du stock aurait des conséquences immédiates, du fait de sa courte durée de vie. A l'heure actuelle et pour une pression de pêche probablement stable, les captures, à en juger par les résultats de 74-75, se maintiennent au même niveau, ce qui semble indiquer que le stock réagit bien, mais il ne faudrait pas pour autant surestimer ses possibilités !

L'augmentation des prises (fig. 2B) a entraîné, depuis 2 ou 3 ans, une certaine stagnation des prix, au moins sur le plan local. Espérons que cet état de choses ne constituera pas une incitation à augmenter les captures afin d'accroître les revenus. Chaque bateau mouille de 200 à 300 casiers et il ne semble pas possible, avec la technique actuelle, d'aller au-delà de ce chiffre. Il n'est cependant pas impossible que des méthodes plus efficaces, peut-être plus destructrices, soient un jour adoptées.

La seiche donne lieu, malgré des irrégularités, à une pêche lucrative. MAHÉO (1973) a déjà décrit le spectacle affligeant des millions d'œufs de cette espèce, séchant, accrochés aux casiers, sur les cales du Golfe. Cette destruction délibérée n'est certainement pas étrangère à la médiocrité des résultats obtenus, côté Golfe et des mesures devraient être prises afin de permettre aux meilleures connaissances des zones de ponte serait nécessaire afin de savoir s'il est opportun de pratiquer la pêche avant l'entrée du Golfe où des mesures devraient être prises afin de permettre aux œufs d'arriver à leur terme. Des dispositifs simples et peu coûteux permettraient d'atteindre ce but.

La technique du chalutage n'a pas été affectée par des mutations considérables comme dans la pêche hauturière. Néanmoins l'adoption du sondeur a amélioré la connaissance de la topographie sous-marine et permis la localisation précise de « roches » et autres obstacles (« croches »), ouvrant ainsi à l'exploitation les moindres espaces, demeurés, par la force des choses, en réserve jusqu'à présent.

La diminution des prises en poissons, ne manque pas d'être inquiétante, mais on sait que cette situation n'est pas irréversible. La mise en repos, involontaire, des fonds de la Mer du Nord au cours des deux guerres mondiales et des expériences réalisées dans un contexte pacifique, ont clairement montré qu'une interruption d'exploitation de quelques années permettait de doubler, tripler, voire quintupler les captures. Il est bien entendu hors de question de préconiser des mesures aussi radicales que l'arrêt total des pêches pour retrouver la prospérité compromise, mais il n'est pas interdit de penser, qu'à l'échelle de petites unités comme le Mor-Bras, un accord puisse intervenir à l'intérieur et entre des groupements locaux de pêcheurs en vue d'un retour à des pratiques plus saines. Les groupements en question, qui restent encore parfois à créer, deviendraient gestionnaires et utilisateurs privilégiés des fonds.

La notion de gestion des fonds et des stocks, dont tout le monde parle et dont chacun sait, même s'il ne l'avoue pas, qu'elle devra, inéluctablement, devenir un jour réalité, commence à entrer timidement dans les faits.

Le travail des pêcheurs d'Houat, exemplaire à plus d'un titre, commence à porter ses fruits et à faire école. La décision récente (février 1976) de délimitation de trois zones d'alevinage en homards

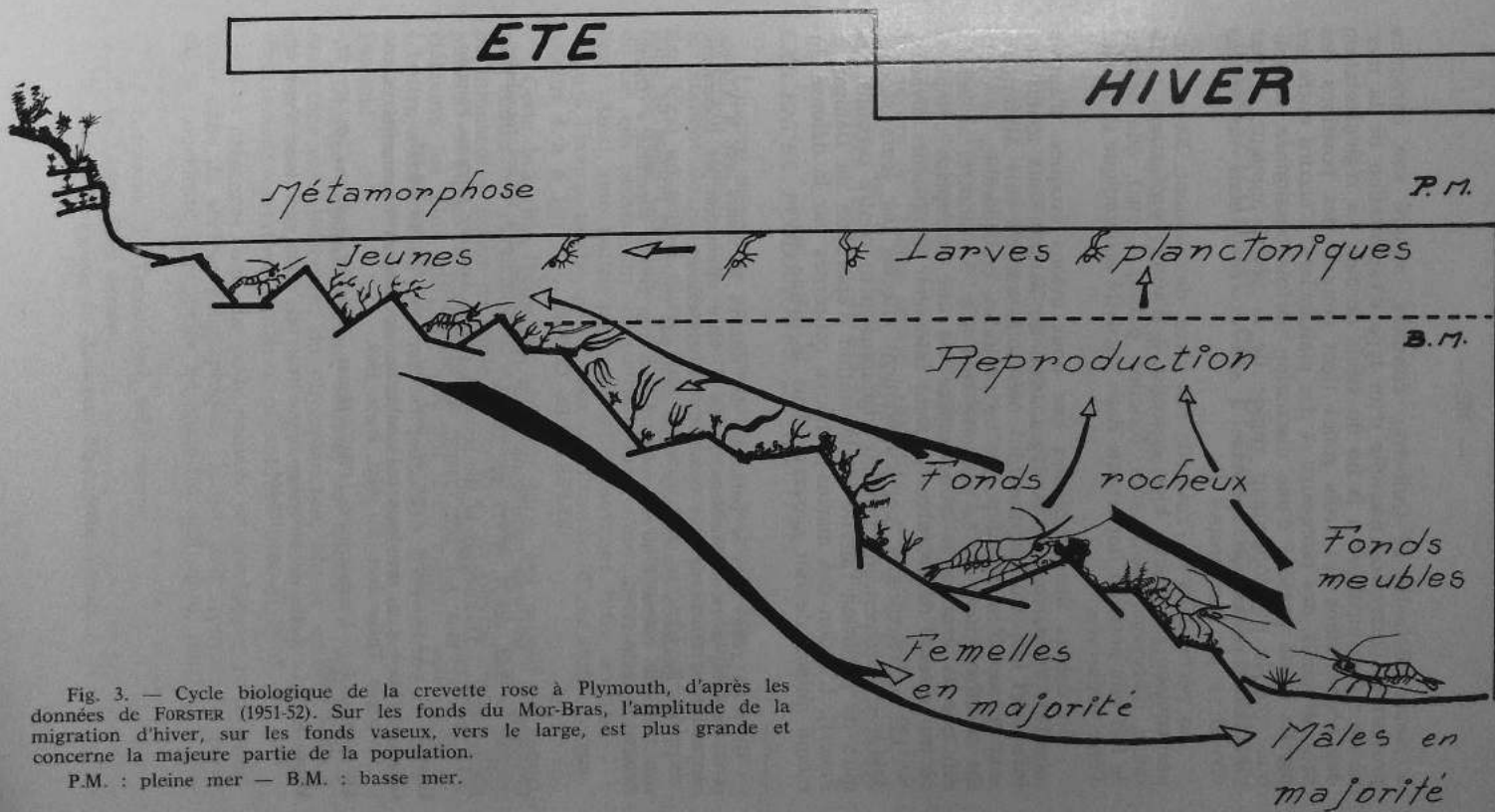


Fig. 3. — Cycle biologique de la crevette rose à Plymouth, d'après les données de FORSTER (1951-52). Sur les fonds du Mor-Bras, l'amplitude de la migration d'hiver, sur les fonds vaseux, vers le large, est plus grande et concerne la majeure partie de la population.

P.M. : pleine mer — B.M. : basse mer.

à Houat, Belle-Ile et Quiberon, consacre, malgré son caractère provisoire, l'extension nouvelle d'un type d'exploitation de la mer, né avec l'ostréiculture à la fin du siècle dernier. La réglementation des pêches dans ces trois zones tient compte des positions des professionnels, des plongeurs et des plaisanciers. L'accord entre les parties a été précédé d'une discussion parfois passionnée, compliquée par le développement rapide de la pêche amateur et par l'inévitable restriction apportée à son exercice, mais un *Modus vivendi* a pu être trouvé (2).

La pêche dans la Presqu'île fait vivre, directement, 200 personnes environ et profite, bien entendu, à d'autres professions (artisanat, mareyage, commerces, fonction publique, etc.), elle occupe de fait une position importante dans l'activité économique et mérite d'être préservée.

En dehors des problèmes que nous avons évoqués, d'autres menaces, en particulier la dégradation du littoral sous toutes ses formes et la pollution, tant du côté Golfe que du côté Atlantique, sont susceptibles de lui porter un préjudice considérable. Le cycle du développement de la crevette rose (fig. 3) montre, si besoin est, que la protection d'une espèce est une entreprise complexe où les facteurs défavorables peuvent intervenir à plusieurs niveaux.

Les ostréiculteurs, particulièrement affectés par leurs récents déboires, commencent à réagir vigoureusement contre certains risques de pollution (affaire de la station d'épuration de Damgan à Pénérf). L'action des marins-pêcheurs, concernés par la défense du même milieu, devrait s'exercer dans le même sens.

(1) Nous remercions le personnel des Affaires Maritimes qui, à Vannes et à Sarzeau, a très aimablement mis à notre disposition les documents nécessaires et fourni de très nombreux renseignements.

(2) Les pêcheurs plaisanciers « ne sont pas contre le principe de cette zone, mais ils estiment qu'elle recouvre une trop grande superficie » (*Ouest-France*, 15 mars 1976).

REFERENCES CITEES

- CHAUSSADE J. - Quelques considérations sur l'expansion des pêches mondiales. *Penn ar Bed*, vol. 9, N° 75, pp. 226-236.
- FORSTER G.R. - The biology of the common prawn, *Leander serratus* Pennant. *Jour. mar. biol. Ass. U.K.*, 1951-52, 30, pp. 333-360.
- GARREAU J. - La surpêche. *Penn ar Bed*, vol. 7, N° 63, pp. 398-413.
- GLÉMAREC M. - Les peuplements benthiques du plateau continental Nord-Gascogne. Thèse doct. Sci. Nat. Paris, 1969.
- LE DORVEN J. - L'écloserie de l'île d'Houat. *Penn ar Bed*, vol. 9, N° 77, pp. 354-360.
- MAHÉO R. - Le Golfe du Morbihan : une réserve... pour quoi faire. *Penn ar Bed*, vol. 9, N° 74, pp. 155-164.

L'ostréiculture en Presqu'île de Rhuys

par Claude BASTILLE *, Gilles GUILLEVIC ** et Roger MAHEO ***

Après un rappel des exigences écologiques de l'huître, replacées dans le contexte historique de l'ostréiculture en Presqu'île de Rhuys (chapitre rédigé par MAHEO), nous examinerons successivement l'évolution de l'ostréiculture côté Golfe du Morbihan où l'activité est orientée vers l'élevage de l'huître plate *Ostrea edulis* (chapitre rédigé par GUILLEVIC), et en rivière de Pénérf, centre de culture de l'huître creuse *Crassostrea angulata*, puis *Crassostrea gigas*, bien que selon certains scientifiques il s'agisse d'une seule espèce (MENZEL, 1973-1974) (chapitre rédigé par BASTILLE).

EXIGENCES ECOLOGIQUES DE L'HUITRE.

L'huître mène une vie strictement « sédentaire », vivant normalement collée à un support (rocher, cailloux, coquilles) depuis le moment de sa métamorphose de larve nageuse en mollusque fixé. C'est un animal filtreur qui possède une branchie développée hérissée d'une multitude de petits cils. Les battements coordonnés de ces cils provoquent un courant qui renouvelle continuellement l'eau. Ainsi, une huître plate de taille moyenne filtre environ 2 l d'eau à l'heure, tandis que le taux de filtration d'une huître creuse atteint 4 à 6 l/h.

Cette branchie forme un véritable filtre qui retient et agglutine toutes les particules en suspension dans l'eau, qu'il s'agisse de minuscules grains de sable ou de vase, de phytoplancton, diatomées et algues microscopiques, de bactéries et microbes. Les éléments les plus gros, ne pouvant être ingérés, sont rejetés. L'huître n'absorbe en fait que les particules d'un calibre de taille convenable, calibre qui évolue selon les espèces et selon l'âge de l'animal.

L'huître apparaît surtout comme un animal « végétarien », mangeant essentiellement du phytoplancton, algues microscopiques et diatomées, bien qu'elle soit également susceptible d'assimiler directement certaines matières organiques dissoutes.

Ces exigences font que pour pouvoir se développer et se maintenir dans un secteur géographique, l'huître doit trouver sur place de la nourriture appropriée en quantité suffisante, ainsi que des

* Pencadenic, Le Tour-du-Parc, 56370 Sarzeau.

** Le Logeo, 56370 Sarzeau.

*** Station Biologique de Bailleron, Séné, 56000 Vannes.

conditions de température, de salinité et d'oxygénation de l'eau nécessaires à un taux de croissance normal et aussi à assurer le succès de la reproduction. Cela explique que les huîtres ne se maintiennent et prospèrent que dans les zones où il existe d'une part un renouvellement et un brassage perpétuel des eaux, d'autre part des sources de nourriture importantes à proximité immédiate.

Ce n'est donc pas par hasard si les bancs naturels d'huîtres sont localisés dans les chenaux des zones d'estuaire, à proximité immédiate de marais inondés régulièrement par les marées. Dans notre zone d'étude, pour l'huître plate, citons principalement le banc de Pénerf, à l'embouchure de la rivière du même nom, à l'aval des marais d'Ambon, Surzur et Caden, les bancs du Golfe du Morbihan enrichis par les marais de Noyal-Séné, Tauscat, Penn-en-Toul, etc., ainsi que le banc du Grand-Mont qui reçoit les éléments fertilisants des marais de Kerpont et Kerver.

Les marais de la Presqu'île de Rhuys, zones saumâtres à salinité variable, sont de deux types (ΜΑΗΕΟ, 1973) :

— dépressions humides en arrière des cordons dunaires en communication directe (Kerpont) ou non (Suscinio, Kerjouanno) avec la mer ;

— zone tampon entre eau douce et eau de mer, au niveau des estuaires (rivières de Pénerf, Auray, Noyal) et de l'arrivée des ruisseaux.

Des études poussées ont montré que les marais, de par leur structure très complexe, représentent des zones de très haute productivité biologique, véritables machines à fabriquer de la matière vivante avec un rendement élevé. Cette « production » se trouve en partie exploitée et transformée sur place par une multitude d'animaux, vers, mollusques, crustacés, formes juvéniles de poissons, oiseaux (canards, limicoles). Mais la majeure partie, matière organique dissoute, éléments minéraux catalyseurs de croissance pour le phytoplancton, est emportée vers l'aval le long des innombrables chenaux qui drainent les marais, et va alimenter les huîtres.

À l'image des balbutiements actuels de l'aquaculture en matière de crustacés et poissons, consécutifs à la surexploitation des stocks naturels, l'ostréiculture est née voilà un siècle, conséquence de la raréfaction des huîtres, suite à la surexploitation anarchique des bancs naturels (DALIDO, 1948). Les premiers essais de culture furent tentés à Pénerf en vue du captage des larves d'huître plate en 1860, puis en vue de l'élevage, avec aménagement des premiers parcs en 1876.

L'ostréiculture n'a fait que se développer depuis, les périodes fastes alternant avec des moments de récession, lors d'épizooties sur les huîtres, dont celles de 1920-25 qui anéantit au moins 75 % des stocks d'huîtres plates, de 1968-70 qui anéantit les stocks d'huîtres creuses (maladie des branchies), de 1974-7... qui touche durement l'huître plate dans le Golfe du Morbihan (parasitose). L'élevage de l'huître creuse s'est surtout développé à Marennes et Arcachon à partir de 1920. En effet, l'huître creuse, introduite sporadiquement à Pénerf et Etel à partir de 1869, fut officiellement interdite au nord de la Vilaine à partir de 1923, pour être autorisée pour Pénerf et Etel à partir de 1948, et pour le Golfe du Morbihan en 1975. En ce qui concerne l'huître creuse dans notre région, la culture consiste en élevage et affinage, cette huître ne se reproduisant de façon régulière qu'au sud de l'estuaire de la Vilaine (MARTEIL, 1960).



Semis de naissain d'huître creuse en provenance du Japon, dans des caisses ostréicoles.



Une fois semé, le naissain est recouvert de grillage latté pour être protégé du mauvais temps et des prédateurs.

L'évolution et les difficultés de l'ostréiculture bretonne ont déjà été analysées sous leurs aspects techniques (MARTEIL, 1974). Mais l'ostréiculture suit et subit l'évolution du milieu naturel littoral et aquatique, et son avenir se pose en termes « écologiques », qualité des eaux baignant les bancs et concessions, quantité de nourriture disponible aux huîtres.

Le problème de la qualité des eaux devient préoccupant pour l'ostréiculture parce qu'il se situe à deux niveaux : pollution chimique intervenant surtout par une réduction de la durée de vie du phytoplancton, donc de la quantité de nourriture disponible, pollution bactériologique et microbienne pouvant dans certains cas altérer la qualité sanitaire des huîtres. En effet, l'huître joue un

peu un rôle d'épurateur naturel de l'eau : il ne suffit pas de les élever... encore faut-il qu'elles ne soient pas impropres à la consommation. On a beaucoup polémique dans la grande presse à ce sujet. En réalité, l'état sanitaire (qualité des huîtres et des eaux) des concessions et bassins ostréicoles est régulièrement contrôlé par les techniciens de l'I.S.T.P.M. Comme la commercialisation des huîtres ne peut se faire légalement qu'avec des étiquettes de salubrité (attestant que les huîtres sont saines), il ne devrait en principe y avoir aucun cas d'huîtres « polluées ». Mais certains marginaux de la profession vendent sans scrupules des produits pêchés en zones insalubres, sous le couvert d'étiquettes de salubrité récupérées par la bande. Par ailleurs, il se forme sporadiquement des « lentilles » d'eau polluée, à dilution lente, qui, potentiellement, peuvent contaminer des concessions de façon insidieuse et aléatoire.

Le contrôle de la qualité des eaux est donc un objectif essentiel pour l'ostréiculture. On ne peut que souhaiter la mise en place rapide d'un réseau de stations d'épuration efficaces, au fonctionnement contrôlé, et dont les eaux traitées seront émises en mer en tenant compte non pas seulement de la qualité des eaux de baignade, mais aussi de la diffusion des effluents sur les zones ostréicoles.

Compte tenu des exigences nutritionnelles de l'huître, la pérennité de l'ostréiculture est également liée au maintien et au fonctionnement des marais de chaque bassin conchylicole. On se trouve donc confronté à des problèmes de choix en matière d'aménagement : il faut savoir si le gain escompté par la mise en valeur agricole des marais, en particulier dans les étiers de Caden et Surzur, compensera largement la perte de rendement des cultures d'huître consécutive à la raréfaction de la nourriture ; il faut savoir si le choix des marais comme site de décharges sauvages n'aboutira pas à des conditions encore plus précaires. Cela se traduit déjà sur le plan pratique par une réduction de la quantité de nourriture disponible. Il s'ensuit que l'ostréiculteur doit limiter la charge en huîtres de ses concessions s'il veut maintenir un taux de croissance normal. En effet, toute surcharge conduit à une sous-alimentation de l'ensemble, avec pour corollaires une vitesse de croissance réduite ou nulle, un état physiologique amoindri, propice au déclenchement d'épizooties.

C'est donc la prise en considération de tous ces facteurs sur l'ensemble de chaque bassin ostréicole qui permettra à la conchyliculture d'atteindre sa véritable maturité et de trouver sa juste place dans le devenir des zones littorales.

L'ELEVAGE DE L'HUITRE PLATE.

Le Golfe du Morbihan est un des centres d'Europe le plus favorable à l'ostréiculture. Le site est exceptionnel par sa variété : très nombreuses îles, côte plate découvrant largement à marée basse, littoral découpé offrant de nombreux abris, amplitude des marées faible mais provoquant des courants violents (liés à l'entrée très étroite du Golfe) qui facilitent le brassage du plancton.

Si toutes ces conditions sont favorables à l'ostréiculture, elles le sont aussi pour d'autres secteurs d'activités : la pêche et surtout le tourisme.

Cinq grands centres ostréicoles : Arradon, Baden, Larmor-

Baden, Locmariaquer, Sarzeau existent dans le Golfe du Morbihan. Nous regroupons dans Sarzeau l'ostréiculture de la Presqu'île de Rhuys proprement dite : 80 % des surfaces concédées à l'ostréiculture se trouvent sur la commune de Sarzeau, abstraction faite du secteur Le Tour-du-Parc en rivière de Pénerf.

L'ostréiculture de Sarzeau est uniquement liée à la culture de l'huître plate : *Ostrea edulis*. Cette activité ne concerne que la partie nord de la Presqu'île de Rhuys (Golfe du Morbihan) ; l'ostréiculture est inexistante sur la façade atlantique (voir carte), sauf un petit secteur de développement récent (1970) entre la pointe de Penvins et l'étier de Banastère.

Les professionnels connaissaient l'existence d'une fixation de naissain d'huîtres plates dans cette région (provenant du banc naturel de Pénerf), mais le captage dans le secteur est du Golfe donnant de bons résultats, ceux-ci s'y intéressaient très peu.

Or, depuis 1970, par suite de la carence totale au niveau du captage dans le Golfe, les ostréiculteurs se sont intéressés au centre de Penvins. Pour transporter leurs tuiles demi-cylindriques chaulées ils ont fait construire des pontons métalliques insubmersibles et augmenter la puissance des bateaux remorqueurs. Pour diminuer le prix de revient de cette opération, deux objectifs : transporter le plus grand nombre de tuiles possible à chaque voyage et faire l'aller-retour dans la journée quel que soit le temps, car il n'y a aucun abri possible entre Port-Navalo et la rivière de Pénerf. Le secteur de Penvins-Banastère est devenu ces dernières années le principal centre de captage d'huître plate pour les ostréiculteurs de Sarzeau.

Dans le contexte du Golfe du Morbihan, Sarzeau est un jeune centre ostréicole, par rapport à la rivière d'Auray, Locmariaquer et Larmor-Baden. L'année 1930 marque le début de ce développement, suite à la disparition de l'herbier à zostères (maladie). Ceci a eu pour conséquence d'abaisser le niveau des vasières, permettant la création de nouveaux parcs favorables à l'élevage. En contrepartie, la turbidité de l'eau augmentant, la fixation de naissain sur les tuiles diminuait. Ainsi l'extension de l'ostréiculture dans le Golfe du Morbihan a suivi et non précédé la disparition de l'herbier. La superficie totale des concessions ostréicoles est de 250 hectares, principalement au nord des pointes du Ruault et de Bénance. Le nombre d'exploitants est de 112 (chiffre communiqué par la Marine marchande), ce qui donne une superficie moyenne de 2,2 ha par exploitation. En réalité, ce dernier chiffre ne représente en aucune manière l'ostréiculture de la Presqu'île de Rhuys : en examinant la figure 1A nous constatons qu'il y a 73 concessions de moins de 1 ha. Dans ce cas, il s'agit surtout des « parcs à palourdes » concédés surtout à des retraités.

Cela réduit à 39 le nombre de personnes faisant de l'ostréiculture, dont 30 exploitants vivent exclusivement de la culture de l'huître plate. La majorité de ces exploitants résident dans la presqu'île. En poursuivant l'analyse nous voyons que la superficie moyenne est de 6 ha. C'est un chiffre élevé par rapport aux autres centres du Golfe. Ceci confère à Sarzeau une vocation d'élevage de l'huître plate (80 % des parcs concédés). Ces grandes étendues correspondaient surtout à des parcs découvrants (facilité de travail) ; l'évolution des techniques a provoqué un glissement des nouvelles concessions vers des zones plus profondes excellentes pour la « pousse » des huîtres, mais nécessitant un matériel plus coûteux.

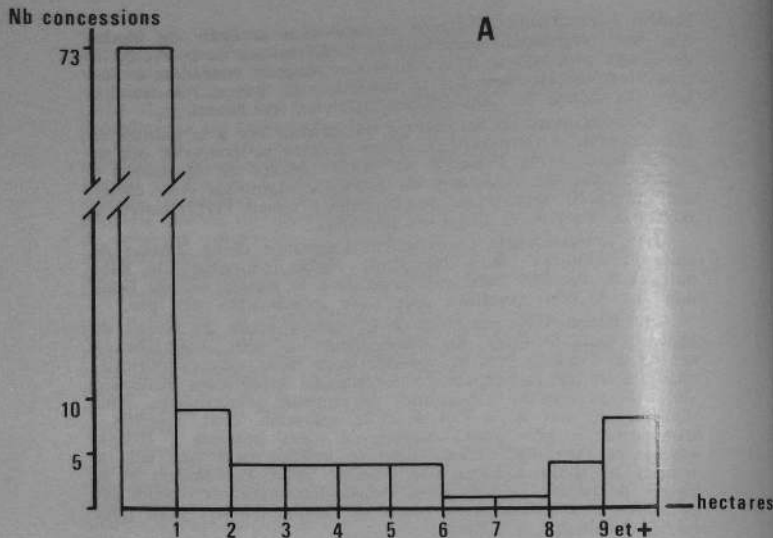


Fig. 1A. — Presqu'île de Rhuy : répartition des concessions par classe de taille de superficie concédée (canton de Sarzeau).

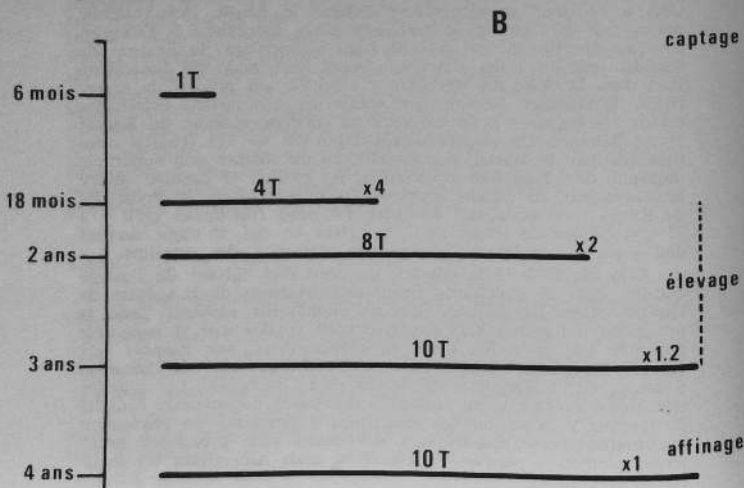


Fig. 1B. — Schéma de fonctionnement de la culture de l'huître plate : évolution de la production à partir de 1 tonne (T) de naissain semé sur parc.

Les 20 % restants sont des parcs de captage (forte proportion dans la zone est du Golfe) ; 2 500 000 tuiles (collecteurs) sont ainsi mises à l'eau par les ostréiculteurs de Sarzeau. La grande majorité est envoyée à Penvins, mais il existe d'autres centres de captage comme La Trinité, Quiberon et le Golfe.

Cette opération qui consiste à collecter les larves nageuses au moment où elles se fixent pour se métamorphoser en postlarve, se déroule au mois de juillet ; les collecteurs sont ramenés dans le Golfe au mois d'août, où les huîtres juvéniles ou naissain trouvent de bonnes conditions de croissance, avant d'être détachées au bout de six mois.

Il est très difficile de chiffrer une production d'huîtres, de nombreux facteurs intervenant pour la faire varier d'une année sur l'autre ; on peut estimer que le centre de Sarzeau produit de 10 à 40 tonnes de naissain suivant les années.

Les 2/3 de cette production sont semés sur place, dans les parcs d'élevage. La majorité des exploitants pratiquent le travail mixte : captage-élevage. La vocation d'élevage de cette zone se traduit par le très bon rendement obtenu en huîtres de 18 mois et en huîtres de 2 ans (respectivement $\times 4$ et $\times 2$) (fig. 1 B).

Dans ce centre, le marché intermédiaire a une grande ampleur à tous les stades. S'il est vendu du naissain, il en est aussi importé. C'est surtout au niveau du 18 mois et du 2 ans que se produit la plus grande activité. Les 3/4 de la production sont exportés vers les centres bretons qui n'ont pas de captage : Morlaix, Belon, Cancale, et aussi vers l'Espagne. A cette production issue du naissain de tuiles, il faut ajouter « les huîtres naturelles » draguées sur les bancs huîtres du Golfe du Morbihan.

Le tonnage d'huîtres de 3 et 4 ans ne représente qu'une infime partie de l'activité de ce centre ostréicole.

Les exploitations sont soit familiales, soit des entreprises dont la main-d'œuvre est à base d'ouvriers ostréicoles. La main-d'œuvre est en grande partie saisonnière (décembre à juin), féminine et souvent familiale.

Si l'ostréiculture de la Presqu'île de Rhuy peut être considérée comme jeune et dynamique, dans sa structure actuelle, elle se heurte à de nombreux problèmes, principalement :

1. Menace de pollution du Golfe, déjà très sensible sur la rivière d'Auray (où l'industrie de captage a beaucoup baissé pour cette raison, semble-t-il) et dans le nord du Golfe à proximité de Vannes.

2. Manque d'enthousiasme des municipalités venant du fait que l'ostréiculture est considérée comme peu propice à l'amélioration des finances communales. Devant les bénéfices escomptés en choisissant le tourisme, l'ostréiculture risque ainsi d'être évincée de zones pourtant favorables.

3. Le statut actuel de la concession ostréicole n'est pas adapté à une branche d'activité dont l'importance économique ne cesse de croître. La réglementation actuelle favorise le morcellement, la dispersion et paralyse ainsi l'introduction de techniques nouvelles.

De plus, une menace grave est apparue, sous la forme d'une épizootie qui sévit actuellement sur l'huître plate. Cette maladie touche essentiellement la principale activité de l'ostréiculture du Golfe : l'élevage. Les autres centres français et étrangers refu-



Chargement des caisses d'élevage d'huîtres sur un ponton métallique.

sant d'acheter de la marchandise contaminée, il n'existe aucune issue possible pour les ostréiculteurs. Une opération « survie » a été engagée avec l'introduction de l'huître creuse *Crassostrea gigas* pour une durée que l'on souhaite limitée. Il apparaît en effet inéluctable que si l'huître plate ne reprend pas sa place, nombre d'exploitations du Golfe du Morbihan et de la presqu'île disparaîtraient.

L'OSTREICULTURE DANS LE BASSIN DE PENERF.

La rivière de Pénérf est l'un des berceaux de l'huître plate depuis des temps immémoriaux et la reproduction y a toujours existé avec des périodes plus ou moins fastes. Le banc naturel, localisé entre la balise de la Truie (face à la chapelle de Pénérf) et le chenal d'Ambon (face à Port-Groix), se trouve pour une bonne part en eau profonde, une petite partie venant « à sec » aux très grandes marées (Le Dendec).

L'exploitation de ce banc, par dragage, commence de façon organisée en 1921. A cette époque, les équipages étaient embarqués à bord des « sinagots » (1) principalement ou à bord d'embarcations plus petites, à voiles ou tout simplement à aviron.

Les premiers parcs ont été accordés par l'Inscription maritime au début du siècle ; la trentaine de concessionnaires qui exploitaient les parcs en 1920 furent durement touchés par la crise qui décima les huîtres plates à l'époque. Ce n'est que vers 1930 que la situation redevint normale, durant toute cette période les ostréiculteurs durent se contenter de vendre des coquillages.

La situation, assez prospère jusqu'en 1945, s'est à nouveau

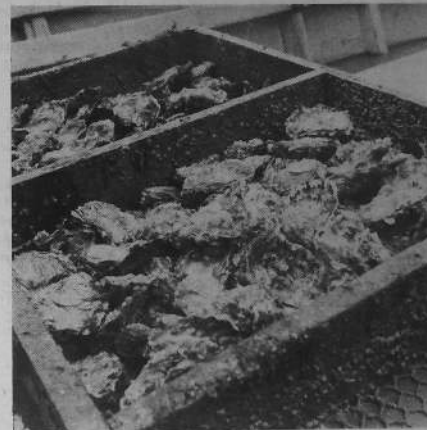
(1) Type de bateau à voile utilisé par les pêcheurs de Séné.

dégradée tant sur les parcs que sur le banc naturel. Les exploitants se sont groupés en 1941 en un Syndicat indépendant car jusqu'à cette époque, ils étaient groupés avec ceux de la Vilaine. En 1948, sur leur demande, le Ministère de la Marine marchande leur accordait l'autorisation de cultiver « la portugaise ».

Les approvisionnements en naissain se faisaient de la région de Marennes-Oléron et du Bassin d'Arcachon. Après plusieurs années de très bons résultats, il devint nécessaire de trouver une autre source d'approvisionnement en naissain. Ce fut alors la période d'importation d'huîtres du Portugal qui avaient l'avantage de se développer plus rapidement. Les premiers arrivages eurent lieu à Lorient par cargo, mais très vite les professionnels se rendirent compte que ce mode de transport était loin d'être idéal et ils firent appel aux transporteurs routiers.

Le rigoureux hiver 1962/1963 donna un sérieux coup de frein à l'extension de la production. Les ostréiculteurs se groupèrent en Coopérative d'achat avec leurs collègues de la rivière d'Étel en 1964. En 1967, nouveau coup dur avec la « maladie des branchies » sur les huîtres indigènes. De ce fait, les importations du Portugal s'intensifièrent et la Coopérative en importa près de 1 000 tonnes.

En même temps, en mars 1969, les premiers naissains de *gigas* arrivèrent par charter de la baie de Sendai au Japon. Ils ne furent pas toujours très bien accueillis, ce dont beaucoup se repentent encore de nos jours, car la grande catastrophe commença en 1970 avec une violente tempête qui ravagea les parcs le 12 février et la rivière fut alors déclarée zone sinistrée. En 1971, après d'autres centres français, ce fut la disparition totale du stock d'huîtres portugaises. Ceux qui n'avaient pas eu confiance dans le naissain de japonaises restèrent deux ans sans vendre d'huîtres comme au temps de la grande crise de 1920.



Huîtres creuses (ou *Gigas*) prêtes pour la consommation.

Malgré tout, la Marine marchande donna son accord pour faire venir du Portugal des huîtres, de taille marchande, ce qui permit aux expéditeurs d'approvisionner le marché national.

Les importations du Japon ont pris un développement énorme à cette époque et la situation est à nouveau redevenue normale, chacun se reconvertissant totalement à cette *gigas* qui pourtant nous a conduit à modifier totalement nos façons de travailler et d'exploiter les parcs.

Parallèlement, le banc naturel est redevenu prospère à partir de 1970 grâce aux efforts conjugués de tous les professionnels de la région. La coexistence de l'huître plate et de l'huître creuse s'est réalisée, malgré les 250 hectares de parcs exploités à l'and, ce qui représente près de 5 000 tonnes d'huîtres.

Mais de graves problèmes nous guettent, et tout d'abord, la surproduction dont nous avons ressenti les premiers effets cette année. En effet, du fait de la crise actuelle que traverse la plate, tous les ostréiculteurs se sont reconvertis à l'huître creuse dans tous les centres et les circuits de distribution ne sont pas adaptés. Nous devons nous pencher d'urgence sur ce problème avant qu'il ne soit trop tard.

Le tourisme, s'il est un élément indispensable à l'économie régionale, nous apporte malgré tout quelques nuisances. Dans notre secteur, cela se traduit par un danger de pollution dû à la concentration massive d'une forte population sur le littoral durant les deux mois de l'été. La construction de stations d'épuration ne peut nous satisfaire et nous rassurer complètement, les rejets devant se faire dans la rivière de Pénerf. En effet, sur le plan économique, ce secteur représente environ 100 emplois de main-d'œuvre salariale, 1 000 personnes vivant de l'ostréiculture sur les quatre communes bordant notre rivière. Un point d'équilibre devrait être trouvé pour que le tourisme et l'ostréiculture soient complémentaires et non en conflit direct permanent. Pour se convaincre de cette idée, il suffit de regarder les résultats du dernier recensement, qui fait apparaître un développement du nombre d'habitants de nos petites localités. Le développement de la conchyliculture stoppe l'exode et met en valeur notre pays, tout en lui conservant son caractère équilibré, ce qui est énorme au moment où tous nous parlons « de la qualité de la vie ».

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- DALIDO P. (1948) - L'huître du Morbihan, étude économique et sociale. Librairie M. Rivière & Cie, Paris, 149 p.
- MAHÉO R. (1973) - Les marais du littoral morbihannais. Cahiers de l'U.M.I.V.E.M., n° 8, pp. 7-8.
- MARTEIL L. (1960) - Ecologie des huîtres du Morbihan *Ostrea edulis* L. et *Gryphaea angulata* Lm. Rev. Trav. Inst. Pêches Marit., 24, n° 3, pp. 329-446.
- MARTEIL L. (1974) - Evolution et difficultés de l'ostréiculture en Bretagne. *Penn ar Bed*, n° 77, pp. 307-316.
- MENZEL R. W. (1973) - Hybridization in Oysters (*Crassostrea*). *Malacol. Rev.* n° 6, p. 179.
- MENZEL R. W. (1974) - Portuguese and Japanese Oysters are the same species. *J. Fish Res. Board Canada*, 31, n° 4, pp. 453-456.

La Presqu'île de Rhuys : Un site ornithologique exceptionnel

par Roger MAHEO *

Pour qui parcourt la zone littorale du sud de la Bretagne, la Presqu'île de Rhuys apparaît immédiatement comme une sorte de miniaturisation de cet ensemble côtier, avec ses particularités propres : d'un côté, l'Océan où alternent côtes rocheuses élevées et cordons dunaires ; de l'autre côté, le Golfe du Morbihan, avec ses avancées rocheuses basses séparées par des baies envasées ou des anses étroites qui aboutissent à des marais.

Cette diversité des paysages se trouve encore compliquée du fait d'un microclimat de type subméditerranéen qui se superpose au climat tempéré atlantique typiquement breton. Cela se traduit au niveau de la biogéographie et de la répartition de nombreuses espèces de plantes et d'animaux : diversité des types de végétation, abondance et variété de la faune donnent à la Presqu'île de Rhuys un intérêt écologique de première importance.

Les oiseaux illustrent remarquablement cet intérêt écologique de la Presqu'île de Rhuys. Une présentation succincte de l'ornithologie locale permettra d'aborder successivement les oiseaux nicheurs terrestres (Passereaux) et les oiseaux marins, en nous limitant aux principales espèces observées dans la réserve du Golfe du Morbihan.

LES NICHEURS.

Ils représentent la masse des « petits oiseaux », et de ce fait sont souvent ignorés au profit d'espèces plus grosses ou plus spectaculaires, Rapaces ou oiseaux marins.

Les résultats de l'Inventaire Atlas des Oiseaux Nicheurs de France montrent la présence d'au moins 111 espèces d'oiseaux nicheurs en Presqu'île de Rhuys ; ces chiffres, replacés dans le contexte régional et national de l'Atlas, situent cette région au niveau des zones les plus riches en oiseaux (moyenne de Bretagne : 70 à 80 espèces d'oiseaux nicheurs selon les cartes).

Parmi les espèces intéressantes sur le plan régional, mentionnons le Héron cendré, l'Echasse, le Chevalier gambette, la Mésange

* Station Biologique de Bailleron, Séné, 56000 Vannes.



Jeune héron à proximité du nid

(Photo J.-P. Annezo)

à moustaches, la Cisticole, la Gorgebleue, se reproduisant dans la zone des marais, le Faucon hobereau, le Hibou moyen duc, la Huppe, le Rossignol, l'Hypolaïs et la Pie-grièche écorcheur dans la zone bocagère.

Cette diversité globale de l'avifaune tient pour une large part à la végétation, sous son double aspect variété et structure. La Presqu'île de Rhuys représente en effet une zone bocagère dense (mise à part la commune remembrée de Saint-Armel), où les cultures alternent avec des prairies, des landiers, des bosquets de feuillus ou des petits bois de Pins, séparés par des haies touffues arbustives ou buissonnantes. Ce bocage se termine en bordure du littoral soit dans des dépressions humides (marais arrière-dunaires ou littoraux), soit par des pelouses dunaires ou des landes paraclimatiques sur les falaises rocheuses.

Il est évident que cette variété structurale de végétation favorise au mieux le cantonnement des oiseaux, par la juxtaposition d'un maximum de « niches écologiques » définissant grossièrement les exigences des oiseaux en période de reproduction. Signalons principalement un site propice à la construction du nid, plusieurs postes de chant nécessaires à la délimitation du canton ou territoire du couple, des ressources alimentaires suffisantes pour assurer l'élevage des jeunes.

LES PASSEREAUX.

Nous citerons, à titre d'exemple, les résultats des recensements d'oiseaux effectués sur la lande du Petit-Mont au cours des saisons de reproduction 1972 et 1973 (Tableau 1). Ce milieu représente plus de 25 ha de landes dites « évoluées », c'est-à-dire qui préfigurent l'implantation du taillis ; elles sont composées de Prunelliers et d'Aubépines auxquels s'associent les Ronces, formant des buissons impenétrables atteignant 2 à 3 m de hauteur ; quelques massifs d'Ajoncs et de Genêts se trouvent en périphérie.

Avec 32 espèces d'oiseaux nicheurs, et une densité globale de 138 couples/10 ha, la lande du Petit-Mont se place au niveau des types de milieu les plus riches en oiseaux, par comparaison avec les autres landes armoricaines, ou avec d'autres types de végétation en Bretagne (succession forêt, bocage) et en France. Bien que non exceptionnelle, la présence du Phragmite des joncs semble assez surprenante sur cette lande éloignée du marais. Sur le plan de la densité *d*, l'Accenteur mouchet apparaît l'espèce domi-

Canard colvert	(+)	Fauvette à tête noire	0,1
Tourterelle des bois	3,2	Fauvette grisette	1,9
Coucou gris	(+)	Fauvette pitchou	4,9
Alouette des champs	1,8	Pouillot véloce	6,6
Troglodyte	20,4	Mésange à longue queue	0,8
Accenteur mouchet	31,8	Mésange bleue	0,1
Traquet pâtre	0,1	Mésange charbonnière	1,1
Rouge-gorge	4,5	Bruant jaune	0,1
Rossignol philomèle	1,6	Bruant zizi	2,9
Merle noir	5,4	Pinson des arbres	1,6
Grive musicienne	8,1	Verdier	5,9
Bouscarle de Cetti	4,7	Chardonneret	8,1
Locustelle tachetée	0,6	Linotte mélodieuse	25,0
Phragmite des joncs	2,3	Serin cini	0,4
Hypolaïs polyglotte	0,8	Bouvreuil	6,2
Fauvette des jardins	4,5	Moineau domestique	2,5

Tableau 1. — Presqu'île de Rhuys : Lande « évoluée » du Petit-Mont. Densités d'oiseaux nicheurs (exprimées en nombre de couples/10 hectares) en 1972 et 1973 (extrait de CONSTANT, EYBERT & MAHÉO : l'avifaune nicheuse des landes armoricaines).

(+) : oiseau nicheur, densité non calculée.



Tadornes de Belon au vol en rivière de Pénerf

(Photo C. Le Petit)

nante ($d = 31,8$ couples/10 ha), suivi par la Linotte mélodieuse ($d = 25$) et le Troglodyte ($d = 20,4$). La plupart des oiseaux, petits Turdidés, Fauvettes, Pouillots, Mésanges, sont totalement inféodés à la lande du Petit-Mont pendant la saison de reproduction ; seuls quelques Fringilles (Linotte, Chardonneret) vont chercher un complément de nourriture ailleurs.

L'évolution saisonnière de l'avifaune des Passeraux donne une idée du fonctionnement de cette lande : étape migratoire à l'automne pour de nombreuses Fauvettes, Grives et Merles (dont le Merle à plastron) qui trouvent à cet endroit et à cette époque une nourriture abondante (mûres, prunelles), dortoir au cours de l'hiver pour beaucoup de Turdidés (Grives surtout) et de Fringilles (Pinson des arbres, Pinson du Nord, Verdier) dispersés en Presqu'île de Rhuys pendant la journée.

Mais l'intérêt ornithologique hivernal réside davantage dans l'étude et l'observation des oiseaux liés au milieu marin.

LES OISEAUX DE LA RESERVE MARITIME.

Les opérations de recensement organisées sous l'égide du Bureau International de Recherches sur la Sauvagine montrent que le Golfe du Morbihan abrite la plus importante concentration d'oiseaux de mer du littoral Manche-Atlantique français (60 à plus de 100 000 oiseaux selon les années), ce qui place le Golfe parmi les dix principales zones d'hivernage d'Europe occidentale.

Rappelons que ces oiseaux occupent une aire géographique souvent très vaste (Eurasie et Afrique de l'Ouest), comprenant une zone de reproduction (printemps-été) généralement septentrionale (jusqu'à l'océan Arctique) et une zone d'hivernage (automne-hiver) plus méridionale (régions tempérées et sub-tropicales). Les relations entre ces zones s'effectuent par les migrations pré-nuptiale (printemps) et post-nuptiale (automne). On sait maintenant que la

plupart des Oies, Canards et Limicoles migrateurs se déplacent en altitude (2 à 5 000 m), effectuent des étapes *non-stop* de plusieurs milliers de kilomètres en profitant des vents portants, et s'arrêtent dans des zones étapes quelques jours à quelques semaines pour récupérer ou attendre des conditions météorologiques favorables.

Les études menées depuis plus de dix ans montrent que le Golfe du Morbihan représente l'une de ces zones relais ; mais cet aspect se trouve en grande partie masqué par son rôle essentiel de quartier d'hiver (secteur géographique où des populations d'oiseaux stationnent pendant la mauvaise saison, dans la mesure où leurs exigences écologiques sont satisfaites).

La quasi-totalité des oiseaux stationne dans le bassin oriental du Golfe du Morbihan (à l'est de l'île d'Arz) et tout particulièrement dans le périmètre de la réserve (figure 1). Les oiseaux sont présents en nombre de fin juillet à début avril ; mais les principales concentrations sont notées de novembre à février comprenant surtout Bernaches, Canards, Limicoles (figure 2).

Bernache cravant : Cette petite Oie marine est présente d'octobre à mars, avec un maximum de 23 000 en décembre 1975 (chiffre le plus élevé enregistré depuis les années 1935/40) ; cela représente 50 à 55 % des effectifs hivernant en France, et 20 à 23 % des effectifs mondiaux (principal quartier d'hiver mondial par le nombre d'Oies et la durée de fréquentation). Les observations montrent que le rythme d'activité est lié au cycle des marées : recherche de nourriture sur les herbiers découverts à basse mer ; toilette et nage lorsque l'eau recouvre les vasières ; sommeil nocturne sur l'eau, dans le Golfe.

L'espèce est protégée, compte tenu des exigences de sa biologie : régime alimentaire strict en hiver (zostères, algues vertes, ulves, enteromorphes), ce qui limite ses quartiers d'hiver aux seuls estuaires et baies possédant des herbiers exondables. Zone de reproduction confinée en quelques colonies sur le littoral arctique de la Sibérie, dans des conditions climatiques parfois difficiles.

Canards : On peut les observer à partir de juillet (Colvert, Sarcelle) et jusqu'au mois d'avril (Harle huppé). Les résultats des dénombrements montrent un stationnement de 9 000 à 14 000 Canards en 1975-76 (principalement des Canards de surface). Mis à part quelques Colverts et Tadornes résidents, les autres Canards ont une origine nordique, de la Scandinavie à la Sibérie occidentale.

Pendant leur hivernage dans le Golfe, les Canards de surface présentent un rythme d'activité qui comporte typiquement deux phases : une période de sommeil et de toilette pendant la journée (concentration des oiseaux sur quelques plans d'eau *remise*) ; une période d'alimentation nocturne, pendant laquelle les Canards se dispersent dans les étiers et marais (*gagnages*) ; les échanges ont lieu au crépuscule et à l'aube (*passée*).

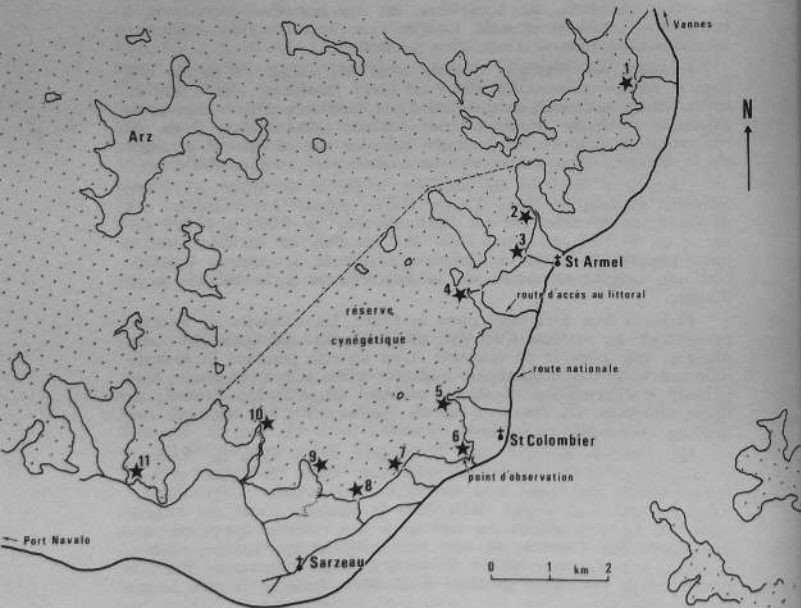
Les Canards remisés dans la réserve de la Baie de Sarzeau se dispersent en recherche de nourriture dans une zone géographique allant du Golfe à la Brière et à la vallée de la Vilaine, jusqu'en amont de Redon. Mais dans le contexte local, un rythme d'activité lié aux marées se surimpose au rythme nyctéméral : une partie des Canards, et tout particulièrement tadorne, siffleur et pilet, présente une phase de recherche de nourriture dans le périmètre de la réserve pendant la journée, lorsque la mer découvre les vasières.

Fig. 1. — Golfe du Morbihan, Bassin Oriental. Zones principalement fréquentées par les oiseaux.

Les étoiles indiquent les points les plus favorables à l'observation ; oiseaux susceptibles d'être observés :

- 1) *Birhit*, rivière Noyal : Cormoran, Héron, Bernache, Limicoles (Courlis, Barge, Gambette, Vanneau, Pluvier, Bécasseaux), Goélands (marin, brun, argenté, cendré), Mouette rieuse.
- 2) *Route du Passage de Saint-Armel* — 3) *Côte Saint-Armel* : Héron, Bernache, Siffleur, Pilet, Foulque, Limicoles (Courlis, Barge, Vanneau, Gravelot, Pluvier, Chevalier gambette, Bécasseau maubèche et variable), Goélands, Mouette rieuse.
- 4) *Pointe Lasné* : Héron, Bernache, Canards, Foulque, Limicoles ; sur l'eau : Grèbe huppé, Garrot, Harle huppé.
- 5) *Pointe Ludré* — 6) *Saint-Colombier* — 7) *Pointe Duer* — 8) *Kergeorget* (par Kerbodoc) — 9) *Pointe Truscat* (sentier pédestre) : Cormoran, Héron, Spatule, Bernache, Tadorne, Colvert, Siffleur, Pilet, Souchet, Foulque, Courlis, Barge, Vanneau, Gravelot, Huitrier, Pluvier, Chevalier gambette et aboyeur, Bécasseau maubèche et variable, Goélands, Mouette rieuse.
- 10) *Pointe Bénance* (sentier douanier pédestre) : Bernache, Foulque, Limicoles, Goélands ; sur l'eau : Grèbe, Cormoran, Garrot, Harle huppé.
- 11) *Anse Bernon* : Héron, Bernache, Foulque, Courlis, Vanneau, Chevalier gambette, Bécasseaux, Goélands, Mouette rieuse.

Compte tenu du rythme d'activité des oiseaux, certaines périodes paraissent plus favorables à l'observation, en particulier lorsque les vasières commencent à couvrir ou découvrir (oiseaux proches de la côte). Prendre comme référence environ 3 heures avant ou 3 heures après l'heure de basse mer à Vannes.



Espèces	Mois												Observations	
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D		
Grèbe huppé														150 à 200 hivernants; passage migratoire (jusqu'à 400) en septembre et mars.
Grèbe à cou noir Grand Cormoran														30 hivernants
Spatule blanche Héron cendré														50 hivernants; passage migratoire en août-septembre occasionnel, jusqu'à 5
Oie cendrée														jusqu'à 150 hivernants occasionnel, quelques ind.
Bernache cravant Fadrome de Pelon														jusqu'à 25000 en hivernage 5 à 10 couples nicheurs, jusqu'à 200 hivernants
Canard colvert														20 à 30 couples nicheurs, migration en septembre-octobre, jusqu'à 4000 hivernants
Sarcelle d'hiver														migration en septembre et février; jusqu'à 1500 hivernants
Canard siffleur														migrations en septembre, octobre et février; jusqu'à 35000 hivernants
Canard pilet														migration en octobre et mars, jusqu'à 5000 hivernants
Canard souchet														occasionnel, quelques dizaines
Fuligule ailetain														migration en novembre et mars, hivernage irrégulier de 150
Fuligule morillon														occasionnel, quelques ind.
Fuligule ailetain														jusqu'à 100 lors de la migration de printemps
Mareusse noire														quelques hivernants; plusieurs centaines en mars-avril
Garrot à oeil d'or														5 à 1000 hivernants
Harle huppé														400 hivernants, 5 à 700 en mars-avril (regroupement pré-nuptial)
Foulque macroule														Jusqu'à 7000 hivernants
Huitrier pie														Jusqu'à 50 hivernants
Vanneau huppé														Jusqu'à 1000 hivernants
Pluvier argenté														Jusqu'à 2000 hivernants
Grand Gravelot														Jusqu'à 600; migration en août-septembre
Courlis cendré														Jusqu'à 600 hivernants
Courlis corlieu														Jusqu'à 300 en migration
Barge rouille														Jusqu'à 120 hivernants
Chevalier gambette														Jusqu'à 2000 hivernants passage en août et septembre
Chevalier aboyeur														Jusqu'à 50 en septembre
Chevalier guignette														80 à 100 en juillet-août
Bécasseau maubèche														Jusqu'à 1500 hivernants
Bécasseau variable														Jusqu'à 40000 hivernants
Bécasseau minute														Jusqu'à 50 en août-septembre
Goéland marin														présence régulière de 5 à 80
Goéland brun														50 à 400
Goéland argenté														300 en moyenne
Goéland cendré														2500 hivernants, passage en août
Mouette rieuse														300 à 1000
Sterna caudex														Jusqu'à 150 en avril
Sterna pierremarin														Jusqu'à 300
Avocette														occasionnel, jusqu'à 15
Martin pêcheur														20 à 30 hivernants

Fig. 2. — Golfe du Morbihan : Cycle annuel de présence des principales espèces d'oiseaux dans le périmètre de la réserve. Les espèces protégées sont soulignées.

Limicoles : Présents de juillet à avril dans la zone maritime du Golfe, et presque exclusivement à basse mer, il en a été dénombré environ 20 000 cet hiver. D'après les résultats du baguage, l'origine de ces oiseaux paraît très lointaine, de l'Islande à la Sibérie.

Le rythme d'activité hivernal, lié aux marées, comprend schématiquement une période de recherche de nourriture sur les vasières pendant la basse mer, alternant avec une phase consacrée aux activités de confort (sommeil, toilette) sur des reposoirs (levées de bassins dans les anciennes salines, petits îlots en mer), où les oiseaux se regroupent pendant la haute mer.

CONCLUSION : UN AVENIR COMPROMIS.

L'originalité de l'ornithologie de la Presqu'île de Rhuy s situe principalement au niveau de l'avifaune des marais et des landes littorales d'une part, des oiseaux hivernant dans le Golfe d'autre part. N'oublions pas que la présence des oiseaux dans un endroit est conditionnée par un certain nombre de facteurs de qualité et de structure de ce milieu.

Or, la pérennité des marais côtiers et des landes littorales de la Presqu'île de Rhuy apparaît compromise à court terme par la multitude des projets d'aménagement à vocation touristique, et leur corollaire de nuisances.



Barges rouges en migration postnuptiale sur le littoral de Penvins

(Photo B. Savary)

Le Golfe du Morbihan n'échappe pas à la pollution, qu'elle soit d'origine urbaine (eaux usées provenant entre autres de la multitude des lotissements éparpillés sur le bassin versant du Golfe et dépourvus d'installations de traitement), agricole (excès d'engrais et de biocides entraînés par les eaux pluviales), ou industrielle. L'avenir du Golfe en tant que milieu vivant d'une exceptionnelle richesse biologique, se trouve ainsi menacé.

Par ailleurs, la nouvelle réserve cynégétique créée en 1973, mais refusée par quelques chasseurs riverains, n'est toujours pas fonctionnelle à cause du laxisme d'une partie de l'Administration. Le manque de gardiennage, l'absence de poursuites pénales pour infractions sont une incitation au braconnage. Ainsi la Bernache cravant, bien que protégée, paie un lourd tribut : divers recensements permettent d'avancer le chiffre d'au moins 450 Bernaches tuées ou blessées depuis octobre 1975 ! Paradoxalement, c'est l'avenir même de la chasse au gibier d'eau dans la région sud-armoricaine qui semble remis en cause. Le pic hivernal n'a pas dépassé 14 000 Canards en 1975-76, malgré les conditions climatiques d'un hiver normal, alors qu'il atteignait les 40 à 50 000 il y a seulement 10 ans ! Or les récents dénombrements du B.I.R.S. montrent que la réserve du Golfe du Morbihan n'abrite plus la principale concentration de Canards (*sensu-stricto*) du littoral Manche-Atlantique, au profit de la Baie de l'Aiguillon (Vendée). Remarquons que cette réserve, instituée en 1973... et respectée, joue pleinement son rôle de zone de repos, indispensable aux Canards. Espérons que les chasseurs morbihannais sauront tirer profit de la situation ainsi créée, par la mise en œuvre d'une véritable politique de gestion de ce « capital canard ».

Enfin, les faits montrent que le Golfe n'a pas seulement valeur internationale pour la survie des Bernaches, et valeur cynégétique nationale. La réserve joue aussi un rôle scientifique, éducatif et de distraction, comme en témoigne le nombre de promeneurs qui chaque dimanche viennent se détendre au spectacle des oiseaux... Souhaitons donc que la réserve *naturelle* du Golfe du Morbihan soit bientôt réalité, pour le plaisir de tous.

L'habitat traditionnel dans la Presqu'île de Rhuy

par F. HAMON

L'habitat rural de la presqu'île subsiste encore dans des proportions importantes, étonnamment importantes même, si l'on considère la pression touristique qui s'exerce sur ces communes — sans doute moindre au Tour-du-Parc. Les transformations radicales qu'entraînent habituellement les changements de fonction (passage de la résidence principale à la résidence secondaire) ont défiguré une partie de cet habitat, mais il en subsiste encore quelques bons exemples intacts, et même des ensembles complets très peu altérés (ainsi Fournevay ou Calzac en Sarzeau). L'étude des éléments épars et de ces ensembles permet d'esquisser une typologie de cet habitat en voie de disparition ou d'altération définitive.

1. LOCALISATION ET IMPLANTATION.

Première remarque importante : cet habitat se répartit inégalement, dense près des côtes, plus rare dans l'intérieur de la presqu'île ; ainsi les chiffres de la commune de Saint-Gildas sont révélateurs : sur 19 lieuxdits importants, 5 sont réellement situés à l'intérieur des terres. On peut en conclure que la pêche a sans doute constitué longtemps une activité plus importante que l'agriculture.

Comme c'est la règle générale en Bretagne, il s'agit d'un habitat semi-dispersé, où les « villages », mini-agglomérations, regroupaient une dizaine de feux en moyenne. A la différence du « continent », il s'agit ici principalement de *logis* seuls et non pas d'exploitations agricoles complexes regroupant autour du logis des dépendances fonctionnelles puisque les hameaux côtiers, principalement en bordure du golfe, ne comptent que des habitations de pêcheurs ; au centre et à l'Est, dans les zones agricoles, les logis sont accompagnés de bâtiments d'exploitation, moins développés toutefois que ceux des fermes continentales (ex. : Calzac en Sarzeau). Une exception notable : la ferme de Kercambre (en Saint-Gildas) dont les dépendances s'organisent en cour fermée.

Les petits logis de pêcheurs des secteurs côtiers constituent une « série » particulièrement homogène, très caractéristique et originale. Ils s'agglomèrent en alignements rectilignes, orientés Est-



Fig. 1. — Sarzeau. La Grée-Saint-Jacques. Alignements de petites maisons



Fig. 2. — Sarzeau. Kerignard. Maison (1842) en gneiss, avec encadrements des baies en granite.

Ouest, c'est-à-dire aspectés au Sud, comptant parfois jusqu'à une dizaine d'unités (fig. 1). Le hameau peut être constitué d'un seul ou de deux alignements parallèles (ou parfois perpendiculaires, avec un alignement orienté Nord-Sud, ainsi La Grée-Saint-Jacques en Sarzeau).

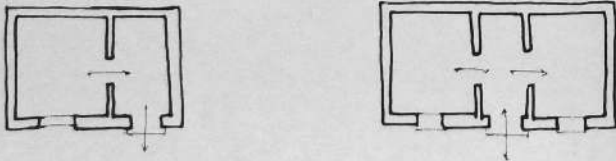
Ce système de mitoyenneté organisée peut être interprété comme un moyen d'économiser la main-d'œuvre et le matériau de construction, mais également comme une volonté de vivre en communauté à l'intérieur d'un groupe socio-professionnel très spécifique. On retrouve à Belle-Ile-en-Mer, par exemple, ce type d'agglomération alignée qu'explique, dans l'île, la nécessité de lutter en commun contre des éléments hostiles — les tempêtes — sur une terre difficile à la culture.

2. MATERIAU.

Le matériau local est un gneiss (granitoïde) gris, roche qui constitue toute la partie Nord-Ouest de la presqu'île (totalité de la commune d'Arzon, et moitié Nord-Ouest des communes de Saint-Gildas et de Sarzeau, dont la partie Sud-Est est composée de micaschiste). Il est mis en œuvre en petits moellons irréguliers jointoyés (fig. 2). Actuellement, sur plus de la moitié des maisons, un enduit gris, qui semble ancien, recouvre cet appareil. L'usage de ce revêtement est aussi fréquent dans les hameaux du centre de la presqu'île que dans les villages côtiers ; cette pratique n'est donc pas exclusivement destinée à protéger la pierre et les joints de la salinité de l'air. A noter : les maisons anciennes de Le Tour-du-Parc sont plus rarement recouvertes d'enduit que celles des trois communes voisines. Les encadrements des baies sont toujours en granite gris, soigneusement appareillé, qui provient peut-être de la partie Nord de Sarzeau où s'allonge un banc de granite.

Le matériau de couverture a longtemps été le chaume, limité par des pignons découverts ; il subsiste quelques chaumières (ex. : Calzac en Sarzeau, 1846). L'ardoise a très généralement remplacé le chaume, avec les altérations qu'impose ce changement de matériau : exhaussement des murs-gouttereaux pour relever la pente du toit (fig. 3), et donc modification du volume général de l'édifice, ou plus souvent, couverture en « toboggan », avec une pente relevée dans sa partie inférieure.

3. PLAN ET COUPE.



Le plan le plus fréquent est aussi le plus sommaire ; le logis est constitué d'une pièce unique, avec souvent un petit vestibule latéral isolé par une simple cloison de bois. A côté de ce type



Fig. 3. — Sarzeau, Trevenasté. Exemple de maisons dont le mur de façade a été surhaussé pour changement de matériau de couverture.



Fig. 4. — Sarzeau, Port-Brillac. Exemples de maisons de plan simple (à gauche) ou double (à droite).

de plan massé, il existe un plan « allongé » avec deux pièces séparées par un étroit vestibule axial. Ces deux schémas de plan correspondent à deux types de façades (voir *infra*, 4.) bien caractérisés (fig. 4).

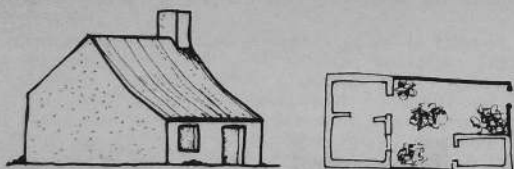
Il existe deux variantes de ce plan élémentaire, avec création d'un espace supplémentaire, à usage de remise, accolé au logis, et non pas situé dans son prolongement (comme c'est l'usage dans l'architecture morbihannaise) puisqu'il s'agit ici de logis mitoyens :

— ou bien cette dépendance est construite contre la façade

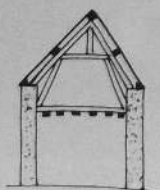


antérieure du logis, formant une aile en retour d'équerre, et couverte par un prolongement du versant du toit ; autre variante, un petit appentis s'appuie contre le pignon (fig. 5). Ce type semble plus commun en Arzon.

— ou bien un long appentis double le logis sur son élévation postérieure, couvert lui aussi par le prolongement du versant du toit. Ce dernier schéma est caractéristique de Saint-Gildas de Rhuys et Sarzeau. Une porte extérieure donne accès à ces dépendances, qu'elles soient construites sur la façade antérieure ou postérieure.



Fréquemment enfin, une petite remise indépendante, de plan rectangulaire, est construite à l'extrémité du jardinet clos situé devant la maison.



Les petits logis alignés n'ont généralement qu'un seul rez-de-chaussée habitable surmonté d'un comble-à-surcroît, c'est-à-dire d'un grenier dont le plancher est situé nettement au-dessous du faite du mur (1 m ou 1,5 m environ). Dans ce « surcroît » de mur, on peut ouvrir des petites fenêtres, et ainsi ventiler et éclairer le grenier, ce qui serait impossible dans un toit de chaume. Les ouvertures dans ce surcroît sont percées au ras du plancher et servent habituellement de porte haute constituant le seul accès au grenier. L'escalier extérieur n'existe pas dans la Presqu'île.

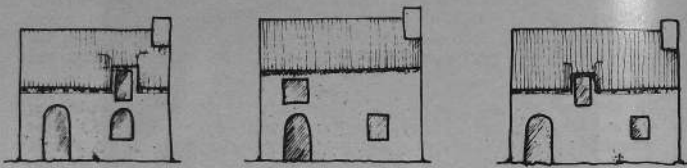


Fig. 5. — Sarzeau. Kerignard. Dépendance en appenti au pignon d'une maison traditionnelle.

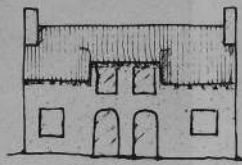
Dans les hameaux côtiers les plus importants et surtout dans les bourgs, les logis ont fréquemment un véritable étage carré à usage d'habitation, et non mansardé. Ce sont des maisons de retraités de la Marine, au Logeo par exemple, ou de commerçants et notables dans les bourgs. Ces maisons à étage du centre des bourgs (Sarzeau et Saint-Gildas) appartiennent par leur décor, leur tour d'escalier et les dates qu'elles portent souvent, aux XVII^e et XVIII^e siècles ; celles des hameaux côtiers sont plus tardives : aucune d'entre elles ne semble remonter au-delà du milieu du XIX^e (Saint-Colombier mis à part, où subsistent des maisons du XVIII^e à étage et lucarnes).

4. LES FAÇADES.

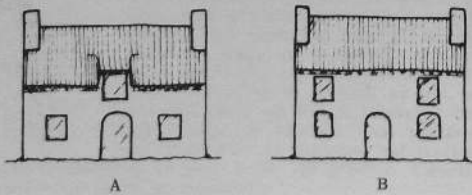
L'organisation générale des façades reflète la disposition intérieure du logis, et les deux types de base (avec chacun quelques variantes) correspondent aux deux schémas de plan simple ou double en largeur :



— TYPE I : Au niveau inférieur, une porte et une fenêtre ; au niveau supérieur, une fenêtre ou une porte haute (qu'il s'agisse d'un comble à surcroît ou d'un véritable étage carré). Ce type peut être jumelé (I bis) (ex. : Landrezac en Sarzeau).



— TYPE II : Au niveau inférieur, une porte axiale encadrée de deux fenêtres ; au niveau supérieur, une seule ouverture s'il s'agit d'un comble en surcroît (A), deux ouvertures s'il s'agit d'un étage d'habitation (B), ce dernier type étant plus spécifiquement urbain ou semi-urbain.

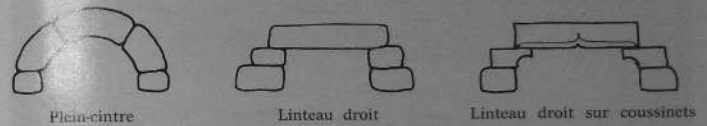


Aucun élément architectural ou décoratif n'intervient dans ces modestes compositions : pas de bandeau d'étage, pas de corniche (les abouts de chevrons débordent sous le toit) ; seules les percées organisent une symétrie approximative ou définissent un axe.

Les baies constituent donc l'unique élément d'animation et de décor. Elles représentent en outre pour l'historien de l'habitat, le seul repère chronologique solide dans un habitat dont les structures générales n'ont pas évolué tout au long de deux siècles et demi (milieu XVII^e jusqu'au XIX^e) :

■ *Arc plein-cintre.*

Le type de porte le plus fréquent (à trois claveaux) dont on trouve le premier exemple daté en 1606 (Trevenaste en Sarzeau) et le dernier en 1810.



■ *Linteau droit.*

Ce type, toujours le plus fréquent pour les fenêtres, apparaît sur les portes des maisons de bourg en 1735 (Sarzeau) et des maisons rurales à la fin du XVIII^e (premier exemple daté en 1784, au Pont-Neuf, en Le Tour-du-Parc). A Saint-Colombier, en Sarzeau, il est décoré d'une accolade gravée, et repose sur des coussinets.



■ *L'arc segmentaire (linteau droit échancré).*

Thème caractéristique de l'architecture bourgeoise de la seconde moitié du XVIII^e et du début du XIX^e siècle. Il apparaît ici d'abord dans les maisons de notables des bourgs (1747 à Sarzeau), puis dans les campagnes, où il est, au début de sa carrière, utilisé pour les fenêtres, tandis que les portes conservent leurs arcs plein-cintre. Il est employé à la fin du XVIII^e siècle pour les portes (première date relevée : 1784, au Pont-Neuf, en Le Tour-du-Parc) et surtout au début du XIX^e (1804, 1805, 1839 deux fois, 1846, ...).

■ *L'arc en anse-de-panier à trois claveaux.*

C'est, contrairement à ce que l'on croit fréquemment, un thème tardif qui n'apparaît pas avant la fin du XVIII^e siècle et

s'utilise surtout tout au long du XIX^e siècle, pour les portes exclusivement. Il remplace alors l'arc plein-cintre (cette observation vaut pour l'ensemble de l'architecture rurale du pays vannetais).

Ces ouvertures forment avec le mur une arête

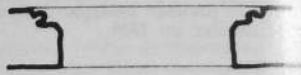
— qui peut être abattue (c'est-à-dire *chanfreinée*), aux XVII^e et XVIII^e siècles ;

— ou encore *moulurée*, du XVI^e au XVIII^e siècle.

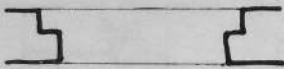
A la fin du XVIII^e siècle, cette arête est creusée d'une *feuillure*, c'est-à-dire d'un angle rentrant destiné à recevoir le battant de la fenêtre ou du contrevent. Ce n'est qu'au milieu du XIX^e siècle que l'arête est laissée à vif.



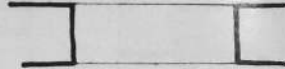
Arête chanfreinée



Arête moulurée



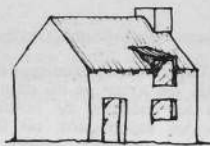
Arête à feuillure



Arête vive

LES LUCARNES ET PORTES HAUTES.

Les ouvertures percées dans le surcroît du comble étaient à l'origine couvertes par une très légère ondulation du chaume, selon la pratique générale dans tout le Morbihan (ex. : Le Tour-du-Parc, chaumière à Rouvran, datée 1857). Le changement de matériau de couverture (à partir du début du XX^e siècle) a pro-



voqué l'apparition d'un nouveau type de lucarne : le versant du toit d'ardoise est soulevé au-dessus de la lucarne dont les faces latérales sont recouvertes d'ardoises.

Il faut, enfin, évoquer les nombreux puits et fontaines de la presqu'île qui constituent un élément caractéristique du paysage rural. Ils sont tous du même type : puits-guêrite sur un plan en arc outrepassé, couverts d'une voûte sommaire en cul-de-four.



Fig. 6. — Sarzeau. Kerseal. Etat en 1970



Fig. 7. — Sarzeau. Kerseal. Etat en 1974

5. RECOMMANDATIONS.

Il subsiste encore — mais pour combien de temps ? — un important « capital » d'habitat traditionnel très convoité et menacé de destruction ou d'altérations radicales. Le mouvement démographique et économique qui transforme actuellement la presqu'île semble difficilement réversible. Tout au moins peut-on émettre quelques souhaits pour la préservation de ce capital :

■ Favoriser la réhabilitation et la rénovation de cet habitat traditionnel par ses occupants, et non par des acheteurs citadins. Ceci suppose une aide publique qui ne favorise pas exclusivement la construction neuve.

■ Prévoir des règles strictes de rénovation pour limiter les altérations. Le hameau de Prat-Vihan, en Sarzeau, présente un « sottisier » éloquent : enduits blancs, petits bois aux fenêtres, lucarnes énormes, garages intempestifs, etc...

Celui de Kerseal, photographié en 1970 et 1974 est également très significatif (fig. 6 et 7) : grandes baies à vitrage à petits bois, joints énormes, lucarnes de « château », encadrements en granite éclaté et non taillé, etc...

Cette réglementation devrait donc porter sur :

— les baies : situation, dimensions, menuiseries... ;
— le matériau et son enduit (granite taillé, enduit gris, joints discrets) ;



— les toits : proscrire l'ondulation de l'égoût du toit en ardoise (inspirée de celle qu'on observe dans le chaume, incongrue dans l'ardoise), les grandes lucarnes à pignon de pierre, les chiens-assis larges, dont la couverture est assurée par un relèvement du versant du toit qui part du faitage (voir ci-contre).

■ Etablir des normes pour la construction neuve portant essentiellement sur :

— L'implantation : Accrocher les lotissements aux écarts existants et construire en alignements, avec mitoyenneté obligatoire (qui a l'avantage d'économiser l'espace), selon la tradition locale.

— Les volumes : Parti I ou II.

— Les couleurs et matériaux (voir ci-dessus : enduits, granite, etc...).

A ces conditions, il sera peut-être possible d'éviter une banalisation définitive d'un secteur déjà trop saccagé sur ses côtes, mais où demeurent quelques chances de réussir une modernisation équilibrée.

Photographies et dessins de l'auteur.

Conclusion

En lisant ce numéro, vous avez pu constater les transformations radicales provoquées par ceux qui détiennent les leviers de commande (élus, administrations, promoteurs et financiers) et noter les contre-propositions formulées par les militants de la S.R.P.N.B. et du Comité de Défense de la Presqu'île de Rhuy.

Ce dialogue de sourds pourrait se poursuivre sans fin ; nous pensons cependant qu'il peut y avoir un terrain de rencontre. Le lieu d'échanges doit pouvoir se situer au niveau des actions lancées par l'Administration : Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.), Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (S.D.A.U.). Pour l'instant, les Associations ne sont pas encore invitées à participer à un travail commun, mais seulement à des réunions purement informatives ou de bilan final. Les enquêtes d'utilité publique concernant le patrimoine naturel ne sensibilisent pas les habitants de Rhuy. Est-ce normal ? Non, mais quelle information est faite parallèlement à l'annonce légale publiée dans les journaux locaux ?

Il est des zones qui représentent un patrimoine naturel collectif qu'il faut impérativement protéger : étiers de Caden, de Kerboulico, marais de la pointe de Becudo, cordon dunaire et zones humides de Penvis à Beg Lann, dunes de Saint-Jacques, zone dunaire et humide du Grand-Mont au Petit-Mont et la côte du Golfe du Morbihan. Des sentiers pédestres qu'il faut conserver en l'état, ne pas les élargir pour y attirer la circulation automobile, une structure bocagère qu'il faut maintenir, derniers refuges à l'abri des grands axes de circulation. La protection et la mise en valeur de tous les grands sites préhistoriques et historiques de la Presqu'île de Rhuy.

En dehors de ces sites originaux et irremplaçables, l'ensemble du littoral doit faire l'objet d'une protection particulière : l'aménagement de parkings sur le littoral, de routes côtières, de lotissements « les pieds dans l'eau », de trop grandes surfaces bitumées, est un non sens total. Il ne faut pas oublier l'intérieur de la Presqu'île, défiguré par la dispersion de l'habitat et des clôtures disgracieuses, en opposition avec l'habitat traditionnel groupé, les vieux murs et haies naturelles. Cet habitat dispersé exige des infrastructures importantes et coûteuses. Le doublement des routes anciennes par des voies rectilignes et sous-employées « hors saison » favorise le déséquilibre économique au profit d'une courte période touristique.

Pour résorber ce déficit économique, il conviendrait d'équilibrer chaque activité. L'ostréiculture, la pêche côtière, l'aquaculture nécessitant de grands espaces, demandent une protection prioritaire au point de vue de l'eau (assainissement, stations d'épuration). L'agriculture, outre la qualité de l'eau, réclame la conservation du bocage actuel (proximité de l'océan, du vent et du sel) et l'arrêt de la spéculation foncière. Le tourisme considéré comme une activité à part égale, doit préciser sa finalité : tourisme de

luxe (fait accompli) ou tourisme social et culturel. C'est cette dernière version qui doit dorénavant prévaloir avec un étalement dans le temps et dans l'espace (circuits à l'intérieur du pays, connaissance du milieu).

Notre pays s'équipe d'une administration de l'environnement. Aura-t-elle un rôle à jouer sur le terrain ? Nous avons l'exclusivité d'une année 1976 « de la qualité de la vie ». Sera-t-elle aussi peu réaliste que l'année 1975 « Année de la femme » ?

La nature est un bien public irremplaçable. Chacun doit pouvoir y prendre et y assumer ses responsabilités. Pensons aux générations futures. Que laisserons-nous derrière nous ? Un univers de béton ? d'artères à grande circulation ? de marais remblayés ? de dunes saccagées ?

C'est en se posant toutes ces questions que nous mettons un point final à ce numéro consacré à la Presqu'île de Rhéys, en souhaitant que le constat pour la Qualité de la Vie passe par une prise de conscience *politique* dans son sens étymologique : *Gouvernement de la Cité*.

A. GUILLO - G. NICOL - B. SAVARY
et G. TOUREAUX.



(Photo J.-P. Annezo)

Adresses utiles :

S.E.P.N.B. Section du Morbihan, Villa Blanche, Pen Rabine, 56610 Arradon.
Comité de Défense de la Presqu'île de Rhéys, La Grée-Penvins, 56370 Sarzeau.

S.E.P.N.B. Section des Côtes-du-Nord.

L'Assemblée Générale de la Section des Côtes-du-Nord a eu lieu le 25 avril 1976 à Saint-Brieuc.

Les objectifs pour l'année 1976 sont les suivants :

- Recensement des zones humides du département et inventaire de leurs richesses. Cette opération a déjà débuté et a pour but une meilleure connaissance de ces milieux ; elle devrait permettre une défense plus efficace lors d'aménagements divers. Pour les plus intéressantes de ces zones, une meilleure protection peut être envisagée.
 - Prise en charge des problèmes de protection de la nature dans le département par les membres de la section.
- Conférences et débats sur différents sujets.

La plus grande participation des adhérents du département est demandée. Les suggestions de chacun seront les bienvenues. Dans ce but, une réunion est prévue en septembre 1976, la date exacte sera fixée ultérieurement.

À présent, les personnes intéressées peuvent prendre contact avec :
André COMBOT, 9, rue Voltaire, 22000 Saint-Brieuc ou, Jacques PEILL, le Clos, 56100 Brandan, 22800 Quintin.

S.E.P.N.B. Section de Loire-Atlantique.

Un groupe local de la S.E.P.N.B. a été mis sur pied dans la région de Saint-Nazaire. Le responsable en est R. GAUTRON, 3, rue Paul Minot, 44500 La Baule.

Vente des numéros de « PENN AR BED »

Tous les numéros sont actuellement disponibles, soit sous forme originale en typographie, soit sous la forme offset (pour les numéros épuisés, réédités) au prix de 10 F, sauf le n° 41 (rare, 12 F) et le n° 69 (important fascicule sur la Brière, 12 F).

Année complète (offset ou typographie)	40 F
Collection complète (comportant certains numéros en offset) du n° 1 au n° 83	460 F

Brochures :

● Les Minéraux de Basse-Bretagne	20 F
● Le Saumon en Bretagne	10 F
● Les Dunes du Massif armoricain (étude écologique)	10 F
● Le Parc d'Armorique (les Monts d'Arrée)	10 F
● La Réserve du Cap Sizun	5 F
● Le Parc Naturel Régional de Brière	18 F
● L'aquaculture marine	18 F
● La presqu'île guérandaise (en 2 brochures) :	
la brochure	12 F
les deux	20 F

Le sommaire des numéros anciens est fourni sur simple demande, accompagnée d'une enveloppe timbrée pour réponse.

NOTA. — Pour toute commande passée directement au Secrétariat, ajouter 10 % au prix de la commande, pour les frais postaux.

Le présent numéro a été tiré à 5 500 exemplaires sous couverture ordinaire et à 2 000 exemplaires sous forme de brochure spéciale.

